Saison des pluies au Mali : L'opération de pluies provoquées s'élève à 2 milliards de Fcfa par an

MALI
370
L'information est l'oxygène des temps modernes
VENDREDI 17 MAI 2019
Malikilé
www.malikile.com
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Répartition des services entre les ministères :

Les gagnants, les perdants, les statuts quo, les superflus

"Boubeye" out et "Tiebilé" in : Une défaite personnelle pour "Soumy champion" ?

Maitre Mountaga Tall reçu au Ministère de l'Administration Territoriale : Pour la Relance du Dialogue Politique

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
CANAM
REPUBLIQUE DU MALI

La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Sommaire «

Une

Répartition des services entre les ministères : Les gagnants, les perdants, les statuts quo, les superflus P.4

Brèves

Primature : Le PM Boubou Cissé préside un Conseil de Cabinet P.9
COFOP : La Sadi claque la porte P.9
Discours de Emmanuel Macron sur les otages français au Mali : Ce qui a retenu mon attention ! P.9
Inondation à Bamako : Une forte pluie a arrosé Bamako et ses environs tôt ce jeudi matin P.10
Anniversaire du décès du premier président du Mali : Hommage de la nation au président Modibo Keita P.10
Crise scolaire au Mali : Ce que IBK disait à propos de l'école... P.10

Actualité

Saison des pluies au Mali : L'opération de pluies provoquées s'élève à 2 milliards de Fcfa par an P.12
Maison centrale d'arrêt (MCA) de Bamako : Quand les autres porteurs d'uniforme subissent les affres de certains surveillants de prison P.13
Plateforme de suivi évaluation et de gestion informatisée/PIP G5sahel : La CASMAP présente son nouveau produit au cours d'une cérémonie solennelle P.14
Autorité routière : Plus de 2 milliards détournés sur les recettes de la redevance P.15

Politique

"Boubeye" out et "Tiebilé" in : Une défaite personnelle pour "Soumy champion" ? P.17
Appui G5 Sahel : L'UE et les pays du G5 Sahel ensemble pour améliorer l'efficacité de l'organe P.18
Maitre Mountaga Tall reçu au Ministère de l'Administration Territoriale : Pour la Relance du Dialogue Politique P.19
Relations avec les institutions de la République : Le ministre SANGARÉ à bâtons rompus avec les parlementaires P.20
Ousmane chérif Madane Haïdara, guide spirituel des Ançare-dine : "Le Mali a plus que jamais besoin de paix et de cohésion" P.21

Culture & société

Fiche n° 6 : La Cour Constitutionnelle P.23
Histoire de notre culture : Portrait de Koni Koumaré P.24

International

Crise politique au Bénin : La nouvelle Assemblée monocolore s'installe dans un climat de Tensions P.25
Burkina Faso: L'appareil judiciaire toujours paralysé par des grèves P.27
Archives d'Afrique | l'histoire douloureuse du Libéria : Une histoire américano-africaine P.28
Crise politique au Liberia : Malgré le dialogue lancé par George Weah, l'opposition maintient son appel à manifester P.30
Coup d'œil sur la presse africaine : Des lendemains incertains pour les révolutions au Soudan et en Algérie P.31

Sport

Débat sur la rivalité Cristiano Ronaldo & Leo Messi : Alex Ferguson répond sur Balotelli P.32
Neymar, son équipe de cœur et ses quatre idoles : L'attaquant brésilien du PSG s'est confié lors d'un entretien qu'un jour il aimerait jouer avec Palmeiras, club qu'il supporte depuis tout petit. P.32

Document

Decret n°2019-0331 fixant les attributions specifiques des membres du Gouvernement P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Directeur de la Publication :** Casimir Sangala
- **Redacteur en Chef :** Amadou TALL
- **Rédaction Générale :** Ali Moro, Karamoko B. Keïta, Souleymane Mary Diarra (Stagiaire), Moctar Sow
- **Gérant :** Moctar Sow
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Rita Tessougué

P.9

P.13

P.20

Répartition des services entre les ministères : Les gagnants, les perdants, les statuts quo, les superflus

Le décret de répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels est le premier acte auquel procèdent généralement les nouveaux Premiers Ministres. C'est un acte attendu avec appréhension par les ministres dont les départements ont subi des modifications soit par « fusion - absorption » d'un autre département soit à la suite d'un éclatement en deux entités. L'instabilité gouvernementale chronique qui s'est instaurée au Mali depuis l'arrivée aux affaires du président IBK a donné à cet exercice, en principe routinier, une importance considérable. Les ministres s'y préparent avec frénésie dit-on, surtout lorsque des attributions se chevauchent. Ce qui est très courant au Mali.

Le gouvernement Boubou Cissé n'échappe pas à la règle. Comme à la loterie il y a des gagnants et par système des vases communicants des perdants, des ministères de la taille d'une Direction Générale et ceux qui gardent le statu quo.

Nul n'étant mieux servi que par soi-même, c'est la Primature elle-même qui prend d'abord un peu plus d'épaisseur avec trois nouvelles structures : un service central : le Contrôle général des Services publics (CGSP) ; une Autorité administrative indépendante : l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) et un organisme personnalisé : l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali).

>>>

>>>

Si les deux premiers rattachements se justifient pleinement, le cas de l'API- Mali est plus contestable.

Mais le grand gagnant de la cuvée Boubou mai 2019 est incontestablement Michel Sidibé, ministre de la Santé et des Affaires sociales. On se rappellera que l'ancien intitulé de département était le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Les Affaires sociales lui ont donné un embonpoint particulier en en faisant le plus gros département après les Finances probablement avant l'Agriculture. La nouvelle moisson de Michel Sidibé porte sur le rattachement des structures suivantes :

Direction Nationale du Développement social ; Direction Nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ; Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement social ; Direction des Finances et du Matériel ; Inspection des Affaires sociales ; Centre national d'Appui et de la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ; Office national des Pupilles du Mali (ONAPUMA) ; Centre national d'Appareillage orthopédique du Mali ; Caisse Malienne de Sécurité sociale (CMSS) ; Institut Nationale de Prévoyance sociale (INPS) ; Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ; Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM).

Enfin il y a Institut National de Formation en Sciences de la Santé anciennement rattaché au Ministère de l'Enseignement supérieur.

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a engrangé deux nouvelles entités au titre de ce qui

peut être considéré comme la réparation de vieilles omissions le Centre spécialise de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé et la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Les autres gagnants sont les ministères qui en ont absorbés d'autres pour diverses raisons dont la personnalité des ministres ou encore la simple logique institutionnelle et enfin la rationalité.

Il en est ainsi du Ministère de l'Industrie et du Commerce avec un bonus supplémentaire, le Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERFITEX) qui est au demeurant plus un Centre d'apprentissage qu'une unité industrielle.

Le re-attachement des Sports à la Jeunesse, somme toute logique, redonne à ce ministère son poids d'antan.

Le plus gros perdant de la même cuvée mai 2019 est le ministre Hamadou Konaté qui perd tout le volet « Action Humanitaire » de son ministère ramené à la lutte contre la pauvreté. De super ministère, le département de la Solidarité et de la

>>>

>>>

lutte contre la pauvreté est devenu un ministère ordinaire voire banal avec cependant le même titulaire. Il devient dès lors légitime de s'interroger sur ce qui a bien pu se passer entre le président IBK et son beau-frère qu'il a si minutieusement dépouillé de ses prérogatives au profit de son ami. L'histoire dira ce qui s'est passé mais force est de constater que IBK a volontairement affaibli et humilié un ministre qui l'a loyalement servi depuis son accession à la magistrature suprême et qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne méritait pas un tel traitement.

Le ministère accueille néanmoins deux nouvelles entités : l'Institut National de Formation des Travailleurs sociaux (INFTS) et Fondation pour la Solidarité.

Le ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective, entre dans le champ des perdants avec le rattachement de La Poste et de Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA-SA) au Ministère de la Communication qui lui a été soustraite.

Il y a là sans doute une totale méconnaissance de la nature de la Sotelma qui relève tout naturellement de la communication numérique et non de la communication médiatique au sens des mass-médias.

Il en est de même de La Poste qui, dans tous les pays du monde, n'a repris vie que grâce au numérique. Toute autre option conduira inéluctablement à la mort de service public.

Le statut quo vaut pour la plupart des départements ministériels comme la Défense et les Anciens Combattants, l'Administration Territoriale et la Décentralisation, la Sécurité et la Protection Civile, les Affaires Etrangères et la Coopération Internationale, la Cohésion Sociale, la Paix et la Réconciliation Nationale, l' Aménagement du Territoire et de la Population, le Dialogue Social, le Travail et la Fonction Publique, les Infrastructures et l'Equipement, de l'Energie et de l'eau, les Transports et la Mobilité Urbaine, la Culture, les Mines et le Pétrole, les Maliens de l'extérieur, les Affaires Religieuses et le Culte , de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Artisanat et du Tourisme, de la Promotion de la Femme, de l'enfant et de la Famille , des Domaines et des Affaires Foncières, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social :

Reste enfin les ministères qui, en raison de leur consistance et de leur structuration auraient pu fusionner ou être rattachés à un autre département. En effet un ministre a pour mission d'appliquer une politique nationale dans un domaine donné. Il faut, pour cela, des outils précis que sont les Services centraux, les Services rattachés et les Organismes personnalisés.

Mais voilà les ministères comme ceux chargés de l'intégration Africaine, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec la Société Civile ou de la Promotion de l'investissement Prive, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'entreprenariat National ne gèrent quasiment qu'une structure ou deux structures autres que les Direction des Finances et du Matériel. A quoi bon les créer de façon autonome au moment ou la réduction du train de vie de l'Etat est une nécessité absolue.

MOCTAR SOW

Voir dans la rubrique Document le Decret n°2019-0331 fixant les attributions speìcifiques des membres du Gouvernement

Ammy Baba Cisse

"L'accord politique était le minimum pour qu'on avance." Diallo Abdramane PACP
Mention spéciale aux sapeurs-pompiers maliens qui ont joué fortement et professionnellement leur rôle. Ils ont répondu présents.
Des terribles inondations constatées à Bamako.
Je me demande si le nouveau ministre de l'éducation a toutes ses facultés.
Kaou Diallo dit que les acteurs du 26 Mars ont échoué. Il soutient le gouvernement qui contient ces acteurs
"Nous étions le seul parti qui avait refusé et combattu la prorogation du mandat des députés en 2013"
Oumar Diarra

Toguna Sangala

Toguna Sangala était avec Apej Mali.
Notre défunt Directeur a été conduit à sa dernière demeure ce mardi matin à Konna (Mopti) par une foule nombreuse & inconsolable

Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

DRISSA B TRAORE
Les V8 distribués aux imams et activistes pro régime pour la réélection de IBK pouvaient sauver l'école malienne...
Mais hélas

Ibrahima Anne

Les gens qui ont terrorisé la République sont logés et Ils sont ridicules ces frondeurs du Ps. Comment, à l'heure du fast track, peut-on contester des ministres sur la seule base de leur non représentativité politique ?

Kadidia Fofana

koulouba à travers son ministre des A E doit interpeller le général Pinatel qui s'est exprimé sur la partition de notre pays

Mali Actu

Mali : Promotion de l'Investissement privé : Safia Boly à la CTRCA et à l'AP ... https://maliactu.net/mali-promotion-de-linvestissement-prive-safia-boly-a-la-ctrca-et-a-lapi-mali/ ... @maliactu

MaliActu

Emmanuel Macron

La France, c'est un pays de créateurs, d'innovateurs. Un pays d'écrivains, de peintres, d'artistes, de grands chefs cuisiniers. Un pays qui a cette fièvre de l'innovation. Ce sont les qualités dont nous avons besoin pour innover dans les start-up. VivaTech

Moussa Mara

Moussa MARA dans la région de Koulikoro, 2e région administrative du pays pour rompre le jeun avec les leaders du parti YELEMA de la zone auxquels se sont joints le maire de Koulikoro et des représentants des...

Rahma Bah

Mon papa m'a appris que le peulh c'est pas un ADN, c pas un teint, ni un nom, mais des valeurs, le pulaku, qui sont la dignité l'intégrité, la retenue, la patience, la bravoure, le travail et le djokere endam (qui a lui seul est une organisation sociale).

Primature du Mali

Hommages de la Nation à Feu le Président Modibo KEITA, premier Président de la République du Mali.
C'est sous la fraicheur divine d'une pluie battante que le Premier ministre, Chef du gouvernement, Ministre de l'économie et des Finances, Dr Boubou CISSE a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du Président Feu Modibo KEITA, ce matin au cimetière de Hamdalaye, en présence des Présidents des Institutions de la République, des membres du gouvernement, des autorités du district de Bamako, le représentant du corps diplomatique ainsi que la famille de l'illustre disparu, ses camarades et compagnons de lutte.
« Je suis venu ce matin, au nom du Président de la République, rendre un hommage mérité, celui de la nation toute entière à feu le Président Modibo KEITA, premier Président de la République du Mali » a déclaré le Premier ministre, après la cérémonie.

L'œuvre du Président feu Modibo KEITAet de ses compagnons est une source d'inspiration pour l'ensemble des fils et filles du Mali.
« Le Président feu Modibo KEITA nous renvoi à ce sentiment d'appartenance au Mali, à ce sens patriotique qui a permis, à ses compagnons et à lui-même, de nous conduire à l'indépendance en 1960. Il a donné au Mali sa dignité et sa place dans le monde. C'est ce sens patriotique qui doit nous guider chaque jour, face aux défis auxquels notre pays fait face aujourd'hui. Nous devons nous donnez la main, nous unir, pour bâtir ce Grand Mali qui a été son rêve durant toute sa vie »dira Dr Boubou CISSE.
Rendre hommage aux Pères de l'indépendance du Mali est un devoir pour l'ensemble de la nation malienne.
« En ce jour d'anniversaire de son décès, j'ai une pensé forte pour sa famille et pour celles de ses compagnons de luttes et pour toutes les personnes qui sont tombées sur les champs de l'honneur pour la liberté et la dignité du Mali »termine le Premier ministre.

Soumeylou B. Maïga

C'est avec une grande émotion que j'ai appris la mort de plusieurs de nos concitoyens, suite aux inondations consécutives aux pluies diluviennes de ce jour. Mon affectueux soutien aux familles endeuillées et je prie Allah Soubhana Wat'Allah de les accueillir en son vaste Paradis.

Mamadou Ismaila KONATE

Sénégal : vers l'adoption du port du bracelet électronique

Ndeye_sissoko

J'ai tellement apprécié cette pluie qui venait à point nommé, allongée en toute sécurité chez moi! Mais c'était sans me douter que quelque part quelqu'un perdait la vie! Trop triste! Que l'âme des disparus repose en paix! Soyons prudents pendant les fortes pluies!

aBamako

Mali Le Dr Tioulenta à l'AN: ''nous allons sauver l'année avec ou sans les enseignants''.. http://news.abamako.com/h/213071.html

Abonnez vous à votre journal numérique **Malikilé** pour recevoir les dernières informations du moment

Primature : Le PM Boubou Cissé préside un Conseil de Cabinet

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé a présidé ce jeudi matin un Conseil de Cabinet consacré à l'examen du cadre de relance économique et de développement durable (CREDD) 2019-2023.

L'objectif du CREDD est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour rappel, le 1er CREDD (2016-2018) s'est achevé et cette 2e génération vise à consolider et amplifier les résultats déjà enregistrés

COFOP : La Sadi claque la porte

Le parti de la Solidarité africaine, de la démocratie et de l'indépendance (SADI) s'est retiré de la Coalition des forces patriotiques (COFOP).

Dans un communiqué rendu public, le SADI motive son retrait au fait que la coalition ait signé l'accord politique de gouvernance. Pour un premier temps, le parti a refusé de participer au gouvernement tout en reconnaissant quand même l'accord.

Le récent communiqué du Sadi fait automatiquement un retournement de situation. Joint au téléphone, le porte-parole de la Coalition nous a confirmé le départ du parti du bouillant député de Kolondiéba de la COFOP.

Discours de Emmanuel Macron sur les otages français au Mali : Ce qui a retenu mon attention !

Lors de la cérémonie d'hommage aux deux militaires français tués en Burkina Faso, un passage du discours du Président Macron a retenu mon attention.

En effet, dans son discours, à la fois émouvant et rassembleur le Président français a déclaré " encore quelques heures, les otages seraient aux mains de terroristes maliens, avec le risque de perdre complètement leur trace... "

Ce passage révèle la complexité du contexte sahélien, mais surtout le cas particulier du Mali, une preuve que de nombreuses zones restent hors de contrôle.

Par ailleurs, l'expression "terroristes maliens", ne me semble pas appropriée, il s'agit de groupes terroristes opérant sur le sol malien. Ces groupes sont en général, multinationaux, et transnationaux, à cet effet, parler d'une seule nationalité, expose une nation dont la majorité de la population subit depuis plusieurs années le terrorisme.

Le risque de ne pas retrouver les otages une fois au Mali, doit interpeller les autorités maliennes, qui ont l'obligation d'accélérer la mise en œuvre de programmes crédibles, afin d'assurer un meilleur contrôle du territoire national.

Le relèvement du Mali en plus d'un enjeu international est désormais devenu une question d'honneur, les autorités nationales doivent en porter la responsabilité.

BST

ANNONCE

L'ADESEBA pour témoigner sa compassion aux parents du cercle de Bankass organise une cérémonie solennelle de remise d'appui en vivre. Tous au Garbal de Faladié pour le lancement de notre action "Solidarité avec les populations du cercle de Bankass". Dimanche 19 mai à 10h. Mobilisons-nous pour soutenir les actions en faveurs de nos parents affectés par la crise.

Inondation à Bamako : Une forte pluie a arrosé Bamako et ses environs tôt ce jeudi matin

Le Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine informe l'opinion publique que la ville de Bamako et ses environs ont reçu une grande quantité de pluie ce jeudi 16 Mai 2019.
Ainsi les hauteurs de pluie recueillies font état de 58,1mm pour le centre-ville de Bamako, 138,3mm à Sotuba en commune I, 48mm à Senou, et à Katibougou il a été enregistré 23,2mm. Ces hauteurs de pluie ont été enregistrées entre 03H30 et 08H.
Des inondations ont été constatées dans certains quartiers de la ville de Bamako.
Le Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine demande aux populations d'être vigilantes, et appelle les usagers de la route au respect strict des consignes de sécurité.

Images : Mali-Météo.

Anniversaire du décès du premier président du Mali : Hommage de la nation au président Modibo Keita

Au nom du President de la République SEM Ibrahima Boubacar KEITA et de la nation, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de l'Économie et des Finances, Dr Boubou CISSE, préside la cérémonie de dépôt de gerbe fleurs sur la tombe du Président Modibo KEITA, au cimetière de Hamdallaye, ce jeudi 16 mai 2019, date anniversaire du décès du premier Président de la République du Mali.

Crise scolaire au Mali : Ce que IBK disait à propos de l'école…

«… Mais, j'ai, aujourd'hui, une préoccupation qui me tient à cœur : c'est l'Ecole. Car, vous ne pouvez pas parler aux cadres maliens, surtout de la génération actuelle, sans être effaré par leurs types d'expression ; l'écrit est encore pire ! Je vous assure que c'est grave…». C'est là le constat (sombre) fait par IBK qui parlait de l'école malienne dans une interview accordée au journal «Construire l'Afrique», en avril 2007. Aujourd'hui, sous sa présidence l'école traverse la pire période de son existence. Retour sur certains propos d'IBK.

« … Mais, j'ai, aujourd'hui, une préoccupation qui me tient à cœur : c'est l'Ecole. Car, vous ne pouvez pas parler aux cadres maliens, surtout de la génération actuelle, sans être effaré par leurs types d'expression ; l'écrit est encore pire ! Je vous assure que c'est grave.
Ce pays qui a fourni les meilleures élites à la sous-région, est à la traîne. Or, tout pays qui n'aura pas su soigner la qualité de ses ressources humaines ne sera pas convié au banquet de l'avenir.
Mes amis et moi, sommes conscients des grands enjeux et des grands défis à relever dans ce secteur.
Pour que l'enseignement soit meilleur, nous devons savoir apporter des réponses à la qualité du système éducatif ; à la pertinence des programmes ; à la revalorisation de la profession d'enseignant.
Au cours des cinq prochaines années, mon programme sera axé, si je suis élu, autour de la préoccupation majeure de l'éducation, car, c'est elle qui déterminera tout.
Le progrès et l'avenir du Mali reposent sur la réhabilitation de l'éducation; une bonne formation de nos enfants nous permettra de disposer de cadres compétents, qui auront l'avantage d'être formés sur place, dans notre environnement.
C'est ainsi que nous résoudrons donc le problème de la formation de nos enfants à l'étranger; ils n'auront plus de raison de s'y rendre. Une bonne éducation, prodiguée au Mali, permettra, également, de régler le problème de l'émigration ; car elle fera des Maliens, des créateurs de richesses, chez eux; ils seront plus aptes à entreprendre, ici, au Mali… ».

MOBI CASH

TRANSFERT D'ARGENT

Malitel

Proche de vous

MEGA TOMBOLA MOBICASH

Participez en faisant **des transactions de 5000F ou plus**

*offre valable jusqu'au 15 mai 2019

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.officiel

Saison des pluies au Mali : L'opération de pluies provoquées s'élève à 2 milliards de Fcfa par an

L'information a été donnée par les responsables de Mali-Météo au cours d'un atelier d'information et de sensibilisation des communicateurs sur les informations météorologiques.

La Maison de la presse a abrité samedi 11 mai un atelier d'information et de sensibilisation des communicateurs sur les informations météorologiques, organisé par le Cadre de concertation des directeurs de publication (CCDP) avec l'accompagnement du ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine, de la Bad et de Mali-Météo.

Cet atelier, qui a regroupé une centaine de participants, était placé sous la présidence du Directeur général de Mali-Météo, Djibrila Maïga, en présence du Coordinateur du CCDP Aboubacar Bany Zan et de l'administrateur délégué de la Maison de la presse, Mahamadou Talata.

Dans sa présentation, le Directeur général de Mali-Météo, Djibrila Maïga, a expliqué que les produits et services de Mali-Météo sont divisés en trois catégories. Il s'agit de décisions stratégiques (qui concernent la conception, le dimensionnement, l'étude/recherche, et la planification) ; de décisions opérationnelles (informations et applications aux secteurs socio-économiques spécifiques) et de décisions tactiques (prévention des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes).

Selon lui, le programme de pluies provoquées mis en œuvre au Mali en 2006 a mis en évidence un taux d'augmentation des pluies variant de 15 à 20% et le rapport bénéfices/coûts serait d'au moins 1/4. Aux dires du Directeur général de Mali-Météo, il est attendu au Mali, durant la saison des pluies 2019, une pluviométrie normale à excédentaire, excepté les parties nord des régions de Kayes et de Koulikoro où elle sera déficitaire à normale ; des dates de début de saison précoces à normales ; des dates de fin de saisons tardives à normales ; des séquences sèches après l'installation de la saison des pluies pouvant impacter les jeunes pousses et après la floraison des principales cultures pourraient être observées ; des écoulements sur les bassins des fleuves Sénégal et Niger équivalents à supérieurs aux valeurs saisonnières.

Et de préciser que des recommandations sont formulées à l'attention des différents acteurs pour prévenir les risques et tirer profit de la saison. En réponse aux questions des journalistes, le chef du programme de pluies provoquées a fait savoir que le coût annuel de ce programme est en moyenne de 2 milliards de Fcfa par an.

Auparavant, le Coordinateur du CCDP, Aboubacar Bany Zan, a souligné, dans son discours, que la tenue de cet atelier sur les informations météorologiques était plus que jamais nécessaire. «Car elle intervient à une période où nous observons à travers le monde des bouleversements climatiques et en Afrique, dont les explications sur les causes et conséquences relèvent de la seule compétence des spécialistes de la météo ou du climat», a-t-il ajouté.

Il dira que Mali-Météo réalise d'excellents travaux d'information et de sensibilisation du citoyen en matière météorologique et demeure également une structure importante dans l'information et la sensibilisation des populations sur les prévisions pluviométriques permettant aux agriculteurs de bien travailler la terre.

«C'est la raison pour laquelle, notre association patronale de presse entend s'investir à vos côtés en vue de contribuer à la vulgarisation des informations météorologiques. Cette première session ne nous permettra pas de maîtriser les informations météorologiques de façon approfondie, mais d'en connaître quelques-unes qui nous intéressent au quotidien dans notre métier de communicateur», a déclaré Aboubacar Bany Zan.

Le Directeur général de Mali-Météo, Djibrila Maïga, a rappelé qu'au Mali, on observe de plus en plus des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses récurrentes, les fortes précipitations accompagnées d'inondations subites, les tempêtes de sable et le brume de poussière intense, etc., avec des effets souvent dommageables à l'économie et à la sécurité des personnes et de leurs biens.

Pour y faire face, il préconise que les décideurs politiques, le public, les secteurs économiques disposent d'informations météorologiques et climatologiques fiables qui sont, entre autres, des bulletins de vigilance, des prévisions météorologiques à courte et moyenne échéances, des bulletins mensuels, saisonniers, etc., exclusivement conçus pour prévenir le danger et apporter de la valeur ajoutée aux différentes activités.

Et M. Djibrila Maïga de souligner que sa structure déploie d'importants efforts pour renforcer les capacités de son personnel, renforcer le réseau national d'observations météorologiques et moderniser les infrastructures de sauvegarde des données et d'élaboration des prévisions. Il a fait enfin savoir que des programmes entiers, notamment les opérations de pluies provoquées, l'assistance aux usagers fluviaux, les prévisions météorologiques localisées ont été initiées pour accroître la production agricole, pastorale et piscicole, et renforcer la sécurité du transport fluvial.

Maison centrale d'arrêt (MCA) de Bamako : Quand les autres porteurs d'uniforme subissent les affres de certains surveillants de prison

Commentaires fermés sur Mali : Maison centrale d'arrêt (MCA) de Bamako : Quand les autres porteurs d'uniforme subissent les affres de certains surveillants de prison

À l'allure de ce qui se passe à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, nous serions tentés de dire, sans risque de nous tromper que cet établissement est un véritable lieu de règlement de compte, de vengeance ou règne un complexe d'infériorité de certains surveillants de prison par rapport aux autres porteurs d'uniforme.

Hommes et femmes des corps habillés à vos grades, placés sous mandat de dépôt (MD), certains surveillants de prison vous détestent à tout égard dans l'enceinte de la MCA. Cela est autant évident que nous avons pu faire le constat lors de nos nombreuses visites à un détenu entre les quatre murs.
Notons que les porteurs d'uniforme ont le statut militaire, donc ils sont protégés par ce statut en cas de poursuites judiciaires (sous MD) et sont gardés dans la prison militaire au camp I de la gendarmerie avant de perdre la qualité militaire. Aussi des députés, des magistrats, certaines personnalités (sous MD) et même des terroristes (criminels à col blanc) bénéficient contrairement aux lois de la dérogation d'être gardé à la gendarmerie. Pourquoi pas des policiers placés sous mandat de dépôt ? Rendant un hommage appuyé à la gendarmerie, force humaine au service du citoyen où les détenus et leurs visiteurs sont bien gérés avec tous les égards.
Par contre les policiers en activité (sous mandat de dépôt) sont jetés dans les centres de détention pénitentiaires au milieu des délinquants, des malfrats de tout acabit qu'ont été déférés à la justice par leurs soins. Les paramilitaires de la police nationale, tous les corps confondus (commissaire, officiers et sous- officiers de police) abandonnées par le Statut des fonctionnaires de police qui reste muette sur la question et face à l'indifférence de leurs hiérarchies en cas de poursuites judiciaires (sous MD), sont laissés pour compte à la merci des troufions surveillants de prison complexés.
À titre illustratif, des policiers en activités (sous MD) non jugés en cinq jours d'intervalle (les 24 et 30 décembre 2018) auraient fait l'objet de fouille par esprit de haine et de vengeance du surveillant de prison, Ibrahim Maïga, uniquement pour leur déposséder de leurs téléphones portables. Conséquences, ces policiers ont été transférés dans une cellule de haute sécurité et condamnés à plus de 15 ans de travaux forcés, à la peine perpétuelle même à la peine de mort. Et, le 27 août 2018, un officier de police en détention à la MCA informé de la mort de son père biologique, en place et lieu de lui présenter des condoléances, s'est attirés les foudres de l'administration de la MCA pour possession de téléphone portable qui lui aurait servi à communiquer avec ses parents à l'extérieur. Quel humanisme et quelle façon de traiter un policier endeuillé ?

Les porteurs d'uniforme ne sont pas les bienvenus à la MCA

Cela découlerait de la seule volonté d'un Régisseur de la MCA. Heureusement que certains surveillants de pri-

>>>

>>>

son ne sont pas dans leurs sillages.
Si les autorités des départements de tutelle de la police et des surveillants de prison cautionnèrent cette situation, les multiples syndicats des différents corps doivent se pencher sur cette question afin de voler au secours de leurs camarades ou tout simplement de leurs collègues en difficultés, victimes d'illégalité et d'humiliation. Un policier en activité, même condamné, ne mérite pas de telles ignominies de la part des agents de l'administration pénitentiaire.
Si aux lieux de rassemblement publics, dans les commissariats de police, dans la circulation, les policiers répriment les infractions commises par les surveillants de prison, défaut de pièces exigibles pour les engins (assurance, permis de conduire, vignettes...), harcèlent les surveillants de prison de la sorte, ces derniers renonceront à leur uniforme.
Il convient de préciser que les autres porteurs d'uniforme (dans leur tenue ou en civile) ne sont pas les bienvenus à la MCA où certains surveillants de prison leur réservent un accueil frustrant.
Les services de renseignements et les plus hautes autorités de notre pays doivent veiller sur la MCA de Bamako qui est en passe de devenir une cellule dormante de l'instabilité où les porteurs d'uniforme, les visiteurs aux détenus en général et les policiers (sous mandat de dépôt) en particulier sont persécutés. Donc un terreau d'affrontement imminent entre porteurs d'uniforme. Cela nous éloigne du spectre de l'entente et de la cohésion, credo des corps habillés.
La possession du téléphone portable est interdite à la MCA sans appui juridique, par contre l'introduction douteuse et le commerce d'autres choses plus dangereuses par certains surveillants de prison seraient ostensiblement autorisés à la MCA en violation flagrante de la Loi.

MAMA PAGA

Plateforme de suivi évaluation et de gestion informatisée/PIP G5sahel : La CASMAP présente son nouveau produit au cours d'une cérémonie solennelle

Ce mercredi 15 mai 2019, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, la CASMAP présentait sa nouvelle plateforme de gestion, de suivi évaluation et d'aide à la décision informatisée/PIP G5 Saleh.
Cette cérémonie qui a réuni les partenaires techniques et financiers, notamment, le PNUD et le FMI, etc.
Après les mots de bienvenue du secrétaire général du MAECI, qui, dans son allocution énumérait les objectifs visés par l'élaboration de la plateforme.
Il s'agit, généralement, d'assurer la gestion et le suivi évaluation informatisé du programme d'investissement prioritaire de la stratégie de développement et de sécurité du G5 Sahel.
Particulièrement, soutenir de façon automatisée, les efforts de suivi évaluation adéquat des actions du G5 Sahel par son programme d'investissement prioritaire, assurer la prise en charge automatisée de toute entité de suivi évaluation des annonces de la conférence de coordination des partenaires et bailleurs de fonds du G5 Sahel pour le financement du PIP 2019-2021, tenue à Nouakchott le 06 Décembre 2018, fournir, mettre en valeur et transmettre, par des indicateurs de performances quatre axes stratégies du PIP du G5 Sahel, à savoir : défense et sécurité, gouvernance, infrastructure et réalisation.
A la suite du secrétaire général, le consultant a procédé à un brillant exposé.
La plateforme va permettre aux PTF et aux autorités de chaque pays du G5 Sahel de suivre les financements. Mieux, grâce à la proposition de Monsieur Traoré du FMI, le suivi des réalisations aussi sera possible.
Cette plateforme est la volonté du coordinateur de la CASMAP et son équipe d'apporter la transparence dans la gestion des fonds qui lui sont versés dans le cadre des différents projets-programmes.
L'initiative a été saluée par les participants venus de plus de 35 institutions.
Vivement la mise en œuvre de la plateforme pour un meilleur suivi évaluation du PIP G5 Sahel.

MOCTAR SOW

Autorité routière : Plus de 2 milliards détournés sur les recettes de la redevance

Agacé par les frasques de l'Autorité Routière Fonds d'Entretien Routier (AR-FER), le Pôle économique a décidé d'entendre l'ancien DG de l'AR, Mory Kanté, le Directeur Technique, Moussa Savadogo, et le Régisseur de l'AGE-ROUTE, Mohamed Assaleck Maïga, ainsi que d'autres agents sur leur gestion qui a laissé un trou de 2,18 milliards de francs CFA (2.189.583.275F) dans la caisse de l'AR-FER. Pour cette raison, 25 agents défilent au Pôle Économique et Financier.

Le drame à l'Autorité Routière est révélé au grand jour grâce au travail du Pôle Économique. Le contenu du dossier d'enquête ainsi produit, a priori, met en cause les gestions orchestrés, de bout en bout, par l'ancien DG de l'Autorité Routière, Mory Kanté ; le Directeur Technique de l'AR, Moussa Savadogo ; des péagistes et du Régisseur de l'AGE-ROUTE, Mohamed Assaleck Maïga. Complaisance, légèreté et distorsion violant l'orthodoxie financière ont caractérisé la gestion de la période passée en revue.

Le rapport intégral du Pôle Économique atteste le non reversement de plus de 2 milliards (2 189 583 275 F) de nos francs par l'Autorité Routière au titre des redevances d'usage routier collectées sur les produits pétroliers. Ce qui ne manque pas de susciter la curiosité sur la gestion de l'AR-FER.

Toutefois, il y a manifestement de vives inquiétudes face au management que tient à imprimer à leur structure les responsables de l'Autorité Routière.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, beaucoup de choses se font pour améliorer la situation de l'Autorité Routière. Cependant, il est désormais acquis que le gouvernement ne doit pas se satisfaire des coups médiatiques mais de rapports d'experts extérieurs pour laver de tout soupçon la gestion de l'Autorité Routière qui intrigue plus qu'il ne convainc.

Défaillance dans la gestion

La gestion de l'Autorité Routière est enviable à celle d'une épicerie. Les règles minimales de gestion de fonds ont été royalement foulées au pied. Malgré la nomination d'un Chef comptable, la présence d'un Régisseur et d'un auditeur interne, de graves défaillances ont été notées dans le suivi des opérations de trésorerie et se sont caractérisés notamment par la manipulation d'une pluralité des fonds d'entretien routier qui n'a pas permis un versement adéquat des fonds du fait de détournements ordonnés par l'ex DG de l'AR, Mory Kanté, actuel DG du cabinet privé ''Sahel Consulting SARL''.

Les autorités maliennes vont-elle prendre des mesures pour tirer au clair ce dossier de détournement de fonds de plus de 2 milliards au niveau de l'Autorité Routière? En tout cas, le jeu en vaut la chandelle, rien que de part les pratiques d'outre-tombe qui ont eu cours dans le service de l'AR sous l'ex DG Mory Kanté, du Directeur technique, Moussa Savadogo et de leurs complices.

Avec le directeur Technique de l'AR-FER, Moussa Savadogo et l'ancien dirlo Mory Kanté, les détournements de fonds et bien d'autres phénomènes jugés diffus sont devenus courants au niveau de l'Autorité Routière. Selon une enquête du Pôle économique, 2,18 milliards de francs CFA ont disparu dans la gestion des recettes de la redevance d'usage routier collectées sur les produits pétroliers. Vol ou détournement ? En tout cas au niveau de la Direction générale de l'Autorité Routière on entoure ces cas de vol de mystère.

Et si le ministre de l'Équipement et des Infrastructures pouvait ordonner, sans complaisance ni parti pris, la vérification de fonds en comble de tous les services de l'Autorité Routière, on devrait, peut-être, découvrir un grand réseau mafieux savamment monté qui continue de saccager les fonds publics.

À en croire nos sources, ce genre de petit truand à l'Autorité Routière ne cesse de causer d'énormes préjudices à l'État malien, par leur façon de faire. À travers les détournements de fonds opérés, on voit qu'au niveau de l'Autorité Routière les anciennes amours, sont encore présentes dans les têtes des cadres et agents évoluant au sein de cette entité administrative.

>>>

>>>

Le jeu est très facile, expliquent nos sources. Le Directeur Technique Moussa Savadogo, malgré qu'il soit relevé depuis un certain temps, par une décision du Haut d'en haut, continue de tout piloter à l'AR. Et le hic qui titille, c'est qu'il perçoit toujours des avantages avec la baraka de l'actuelle Directrice, Lala Koïta. Pire, les deux satrapes concoctent toujours ensemble des marchés.

L'Autorité Routière est en proie à un scandale sans précédent. En premier lieu, l'éthique et la déontologie sont foulés au pied depuis des lustres. L'arrivée de la nouvelle Directrice a permis une réglementation de pratiques frauduleuses au niveau de l'Autorité routière. Normalement, la réglementation engendre l'application rigoureuse des normes, mais on assiste, aujourd'hui, à une magouille et à un vol sans précédent. (Gardez votre souffle, nous reviendrons sur ''la gestion par procuration'' de l'Autorité routière, depuis la nomination de la Directrice Lala Koïta

Alerte aux scandales

Selon un document dont nous avons une copie, les fraudes, la mauvaise gestion, les dépenses sans pièces justificatives et les irrégularités à la pelle sont entre autres des manquements à l'orthodoxie financière à l'Autorité Routière (AR). Ces pratiques ont fait perdre à l'État malien la somme de 2,18 milliards de nos francs au titre des redevances routiers collectés sur les produits pétroliers. Selon le dossier d'enquête remis à notre rédaction, il est reproché aux personnalités suivantes d'avoir détourné des sous. Il s'agit de l'ancien Dg de l'AR-FER, Mory Kanté, qui a porté atteinte aux biens publics courant 2010 à 2012 en subtilisant la somme de 39 millions et 14 millions de nos francs. Quant au directeur technique de l'AR, Moussa Savadogo, à l'époque des faits, il a porté atteinte aux biens publics courant 2010 à 2013 par le détournement de 12,5 millions des produits des dossiers d'appel d'offres et la somme de 2,3 millions à la suite de modification apportée sur un marché. S'y ajoute, la gestion du Régisseur de l'AGEROUTE, Mohamed Assaleck Maïga qui de 2006 à 2013 a porté atteinte aux biens publics par le non reversement dans le compte de l'AGEROUTE, la somme de 32 millions de francs CFA issue des produits de la vente des Dossiers d'appel d'offres (DAO) et des 10% de l'ARMDS (Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public) sur les DAO.

Ensuite, vient le cas de Djénébou Seck, chef d'équipe du poste de péage et de pesage de Manambougou, qui a frauduleusement dépensé, de 2008 à 2011 la somme de 25,10 millions de francs CFA.

Plus grave, au niveau des postes de péage informatisés, il y a des écarts entre les recettes collectées et celles enregistrées dans la comptabilité de l'Autorité Routière. Ainsi, il ressort des enquêtes que la dame Koudeidia Diarra, chef d'équipe du poste de Mamaribougou de 2009 à 2013 a détourné 29,8 millions FCFA. En même temps, M. Ousmane Sidi Keita du poste de Manambougou de 2012 à 2013 a détourné 5 millions.

S'agissant de la dame Aminata Traoré du poste de Bla 1, elle a effectué des dépensés non précisées et non justifiées, de 183,12 millions de nos francs du 1er mai au 31 mai 2013 ; Fatoumata Sanogo a détourné la somme de 9 millions au niveau du poste de péage et de pesage de Nioro du Sahel de mai 2009 à 2013 ; M. Ismaël Ibrahim Tolo du poste de Zégoua de 2012 à 2013 a volé 12,11 millions ; Demba Camara du poste de Herèmakono de 2008 à 2013 a réalisé une fraude de 15,4 millions ; Alhousséiny Gagouma du poste de Sienso de 2008 à 2013 a croqué 17,5 millions ; Bakary Drabo au niveau du poste de Koury de mai 2008 à octobre 2014 a soustrait 12,9 millions ; Ousmane Ould Issa a volé au poste de Konobougou en janvier 2012 la somme de 6,4 millions.

Par ailleurs, Sory Kondo a détourné au poste de Kasséla la somme de 22 millions en 2008 ; Abdouramane Poudiougou chef d'équipe de Kita depuis mars 2009, a fait des dépenses irrégulières de 165,3 ; Kadiatou Doumbia du poste de Bla 2 depuis 2008 a détourné 17,3 millions ; Moulaye Doumbia du poste de Markala depuis 2009 a volé 13,4 millions ; Abdoulaye Koné du poste de Zégoua de 2008 à 2011 a détourné 18,9 millions ; Moussa Traoré du poste de Sanankoroba de 2008 à 2010 a volé 11,5 millions ; Moussa Sagara du poste de Sanankoroba depuis mars 2010 a détourné 19,3 millions ; Mamadou Doumbia du poste de Kayes depuis décembre 2006 a soustrait 25 millions ; Adama Savadogo du poste de péage de Diboli depuis 2008 a détourné 22,8 millions ; et Amadou Kaloga du poste de péage et de pesage de Kati depuis 2012 n'a pas reversé des recettes de 36,4 millions de nos francs. Au total, il y a eu un détournement record de 2,18 milliards de francs CFA sur les recettes de la redevance d'usage routier collectées sur les produits pétroliers.

Dans sa déclaration, le Directeur Technique de l'AR, à l'époque des faits, M. Moussa Savadogo ne reconnaît pas avoir détourné la somme de 12 millions. Il soutient : « À l'époque des faits, pendant la période sous revue, les produits de la vente des dossiers d'appel d'offres sont versés au Secrétariat du DG de l'Autorité Routière... Aucun texte ne prévoit les modalités d'emploi des produits issus de la vente des dossiers d'appel d'offres dans le cadre du fonctionnement du service, tantôt destinés à servir de perdièms aux membres de la commission des marchés ».

À qui profitent ces activités mafieuses? Si en réalité Mme la ministre des Infrastructures et de l'Équipement veut aller loin sur la feuille de route à elle confiée par le Président de la République, il ferait mieux de tirer au clair ce dossier de détournement de plus de 2 milliards en cours à l'Autorité Routière. Sa crédibilité en dépend aussi, même si elle peut cacher d'autres affaires managées par des proches. Sauf si elle veut à l'instar de certains de ses prédécesseurs devenir « sinistre » des Infrastructures et de l'Équipement.

En tout cas à Mme le ministre des infrastructures et de l'équipement, vous avez un très bon dossier sur votre bureau. Activez seulement les mesures de répression. Et vous pourrez donner raison aux médisants de la république.

En attendant, nos enquêtes se poursuivent. Comment la nouvelle Directrice de l'Autorité Routière gère actuellement son service? La réponse dans nos prochaines éditions.

CYRILLE COULIBALY

“Boubeye” out et “Tiebilé” in : Une défaite personnelle pour “Soumy champion” ?

En posant cette question, nous sommes dans la prospection analytique pure : quand on est dans le brouillard, on cherche quand même à y voir clair.

L’après « Boubeye » (Soumeylou Boubeye MAIGA l’ancien Premier ministre démissionnaire le 18 avril 2019) semble constituer une sorte de KO debout pour la classe politique, les militants, les activistes et même les simples citoyens. On est comme groggy avec les batteries déchargées. Personne n’a dit à l’autre : « faisons une pause ». La mi-temps s’est sifflée elle-même toute seule. Et c’est le nouveau PM qui en profite pour savourer l’état de grâce providentiel.

Après tant de combats depuis la proclamation des résultats des présidentielles 2018, l’Education sexuelle complète et la convergence des forces « hybrides », les héros semblent fatigués et vidés de toute combativité. L’objectif a été atteint et l’après victoire a débouché sur une situation du genre « on ne sait plus trop ». Même les analyses piétinent et sont réduits à s’échiner sur les lieux communs.

Au fait, la victoire ? Quelle victoire ? Le renvoi du « Tigre », pardi ! Le but de la lutte était le départ de SMB de la Primature. Et il est parti. La grande débauche d’énergie a donc poussé dans une sorte de dépression qui demande de retrouver un second souffle. L’attente du nom du nouveau PM puis de son Gouvernement a permis de meubler le vide et justifier l’attente pour voir.

Et on a vu Tiebile DRAME arriver. Non pas à la place de SBM (un mouton à la place d’un tigre ? Incongrue !) À celle de Kamissa CAMARA rétrogradée. Sortir Boubeye pour faire entrer Tiebilé : le « Tout ça pour ca ? » une fois de plus justifié. Les deux points saillants du Gouvernement Boubou CISSE sont, d’abord, le nombre pléthorique et la composition folklorique des ministères (d’aucuns parle de « demi-ministres »). Et ensuite la présence en son sein de Tiebile DRAME jugée comme sa vraie plaie. Cette présence a déjà porté préjudice à Boubou ; et elle pourrait faire plus.

Des doutes non méthodiques chez le citoyen lambda

La présence de « Tiebilé » au Gouvernement porte quelques préjudices aussi à sa provenance oppositionnelle et plonge les maliens ordinaires dans le doute qui fait perdre le nord. Elle porte préjudice plus particulièrement à la personne du Chef de file de cette opposition dont il était le Directeur de campagne voilà huit mois seulement. Les langues sont un peu pâteuses mais les cœurs sont un peu taraudés par cette question : « Comment est-ce possible que le Directeur de campagne du Chef de file de l’opposition se retrouve dans le Gouvernement de la majorité du jour au lendemain ? »

Cette question, en présence du brouillard dont il fut question plus haut, ouvre la porte au doute non clairement exprimé d’un côté et des extrapolations de l’autre. Dans ce dernier chapitre, les pourfendeurs de l’opposition ont poussé un pion pour cultiver le doute empoisonneur. Ils persiflent l’idée selon laquelle «

>>>

>>>

Soumy » est parti au Gouvernement sans partir lui-même pour ne pas perdre le bénéfice de ses « 500.000.000 » millions. Donc, un pied dedans et un pied dehors. D'où cet argument massue exprimé à haute voix : si Boubou réussit, Soumeila va revendiquer la victoire. Mais s'il échoue, il va dire qu'il n'y était pas.

Au regard de cette situation qui prend racine pour perdurer (étant donné que les propos tenus par CISSE sur les ondes n'éclaircissent pas le jeu) on peut demander si la nouvelle donne est un succès pour le chef des opposants. Mieux encore, si le départ du Tigre et l'arrivée d'un bélier pestiféré pour l'opinion n'est pas un camouflet pour lui.

Mais, nous sommes dans les méandres ténébreux de la politique de très haut niveau. Où l'analyste perd facilement le fil de la logique. Il faut donc retenir tout ce qui vient d'être dit comme un tâtonnement du mur par celui qui cherche la sortie (la compréhension) dans le noir.

AMADOU TALL

Appui G5 Sahel : L'UE et les pays du G5 Sahel ensemble pour améliorer l'efficacité de l'organe

Les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'UE ont rencontré mardi 14 mai à Bruxelles leurs homologues des pays du G5 Sahel. Cet organe de coopération régionale pour le développement et la sécurité, qui réunit d'est en ouest le Tchad, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie, est sous le feu des projecteurs depuis la libération des otages au Burkina qui a coûté la vie à deux commandos de la Marine nationale. Sur les deux continents, la volonté partagée est d'améliorer aussi rapidement que possible l'efficacité du G5 Sahel et les Européens se félicitent de ce que la force conjointe du G5 Sahel compte déjà quatre mille hommes sur les cinq mille prévus.

Avec notre bureau de Bruxelles. Les Européens estiment être pleinement engagés dans le soutien aux pays du G5 Sahel et à sa force conjointe. Mais d'autres priorités ne doivent pas être oubliées selon la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini.

« Nous avons insisté sur l'appui que nous pouvons donner pour redéployer l'autorité et les services de l'État dans les zones sensibles. Je pense aux écoles qui ont été fermées, aux services publics qui ont été suspendus », a-t-elle expliqué.

Ce n'est qu'en permettant aux populations de revenir à une vie normale que le terrorisme pourra être déraciné. « Il faut attaquer les problèmes à la racine, a déclaré Tiébilé Dramé, ministre malien des Affaires étrangères, les questions du respect des droits de l'homme, de bonne gouvernance, d'insécurité, de l'humanitaire. »

Les Européens espèrent voir la force conjointe du G5 Sahel devenir plus opérationnelle alors que de leur côté les pays du G5 Sahel avaient critiqué la lenteur des financements. « Elle est opérationnelle, mais il faut des équipements, a affirmé Kalla Ankourao, ministre nigérien des Affaires étrangères. Elle n'a pas de blindés, elle n'a pas encore beaucoup de choses, mais ça va venir d'ici octobre. Nous avons la promesse que 150 millions d'euros de matériel vont venir. »

Tous souhaitent en tout cas que puisse être voté aux Nations unies un mandat renforcé de la Minusma pour soutenir la force du G5 Sahel.

Maitre Mountaga Tall reçu au Ministère de l'Administration Territoriale : Pour la Relance du Dialogue Politique

Pour l'organisation des assises nationales pour le dialogue politique et social inclusif à venir et la mise en œuvre du protocole d'accord politique de gouvernance signé le 2 mai dernier, à la Primature, le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Boubacar Alpha Bah a reçu en audience, le Président du Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton), Me Mountaga Tall. C'était hier, mercredi 15 mai, dans les locaux dudit ministère.

Après avoir reçu le Président du Rassemblement pour le Mali (RPM), Dr Bokary Tréta et le 2e vice-président de l'Union pour la République et la Démocratie (URD), Ibrahima N'Diaye dit Iba, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Boubacar Alpha Bah a rencontré, mercredi 15 mai, Me Mountaga Tall, président du CIND autour des points saillants du protocole d'Accord politique de gouvernance, signé le jeudi 2 mai dernier, notamment sa mise en œuvre, le chronogramme des consultations sur les réformes institutionnelles et l'organisation des assises nationales pour le dialogue social.

Après son tête-à-tête avec le nouveau locataire du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Me Mountaga Tall a indiqué que » **nous avons essentiellement parlé du protocole d'accord politique de gouvernance signé le 2 mai dernier, dont le CIND n'est pas signataire, et aussi du dialogue national inclusif à venir. Nous avons eu donc l'occasion d'expliquer au ministre pourquoi nous n'avons pas signé cet accord politique de gouvernance. Nous avons aussi parlé des points de divergences et essayé de dégager des pistes pour travailler éventuellement dans le cadre de l'organisation du dialogue national à venir. «Et d'ajouter, » nous avons également relevé que cet accord politique de gouvernance devrait être un espace permettant aux Maliens de poser sur la table tous les problèmes, d'y apporter des solutions susceptibles de nous conduire à un Mali réconcilié et de faire face aux défis qui nous interpellent et qui nous assaillent au quotidien** ».

Me Tall a rappelé que les questions ont porté aussi sur l'insécurité, l'éducation, le front social et le problème du mandat des Députés.

Concernant le mandat des Députés, Me Mountaga Tall souligne que c'est impossible d'organiser l'élection législative avant la fin de leur mandat, le 30 juin prochain, mais que ce problème sera l'objet d'un débat autour de la même table lors du dialogue national inclusif à venir.

DAOUDA SANGARE

Relations avec les institutions de la République : Le ministre SANGARÉ à bâtons rompus avec les parlementaires

Le ministre de la Communication chargé des Relations avec les institutions et Porte-parole du gouvernement a eu des échanges hier avec les parlementaires sur les défis et les difficultés auxquelles l'Assemblée nationale est confrontée. Aussi, les échanges ont porté sur des sujets d'actualité comme la crise de l'école, les réformes institutionnelles et l'insécurité qui sévit dans notre pays. Yaya Sangaré s'était rendu à l'Assemblée nationale dans le cadre de sa prise de contact avec les institutions de la République.

Après l'accueil et les mots de bienvenue du président de cette institution, le ministre Yaya Sangaré et sa délégation ont été installés dans le bureau du président de l'Assemblée nationale. Le président Issiaka Sidibé a longuement échangé avec son hôte et ses collaborateurs, en présence de Zoumana N'Tji Doumbia, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale.

A la fin de la rencontre, Issiaka Sidibé a confié à la presse que, de manière générale, tous les sujets brûlants du pays ont été abordés. Parmi ces sujets, M. Sidibé a, entre autres, cité la réforme constitutionnelle en projet, la crise de l'école et l'insécurité. Pour le président de l'Assemblée nationale, le devoir de chaque Malien est de concourir à la stabilité de notre bien commun, le Mali. La stabilité, selon lui, est le garant d'un développement socioéconomique harmonieux.

Pour la stabilité et le bon fonctionnement des institutions du Mali, le président de la commission des lois à l'Assemblée nationale a assuré que le soutien de sa commission ne fera pas défaut au ministre Sangaré. Zoumana N'tji Doumbia a, par ailleurs, révélé qu'une concertation avec tous les partis politiques et la société civile est en cours. L'objectif de cette démarche est, selon M. Doumbia, d'examiner les grands sujets pour trouver des solutions adéquates. Pour ce faire, le résultat de la concertation sera consigné dans un document et envoyé au ministère chargé des Relations avec les institutions, a-t-il promis.

Pour rappel, l'Assemblée nationale du Mali est prévue par l'article 25 de la Constitution du 25 février 1992. Son rôle porte sur le vote de la loi, le contrôle de l'action gouvernementale et la représentation nationale. Le premier rôle lui confère le droit de vote des lois par les députés qui agissent au nom du peuple au sein de l'hémicycle. Par le contrôle gouvernemental, l'Assemblée nationale a un droit de regard sur les actions du gouvernement, à travers des missions de renseignement, d'information, d'enquête, d'interpellation et les motions de censure.

Ousmane chérif Madane Haïdara, guide spirituel des Ançare-dine : “Le Mali a plus que jamais besoin de paix et de cohésion”

Cette déclaration du Guide Spirituel des Ançare-dine, M. Ousmane Chérif Madane Haïdara, non moins Président du Haut Conseil Islamique du Mali, a été faite le vendredi 10 mai dernier. C'était à la faveur d'une rupture de jeune organisée par la Fédération Ançare Dine Internationale, réservée à la presse.

Dans l'optique d'inviter la presse de l'aider à atteindre ses objectifs, la Fédération Ançare-Dine Internationale (FADI) a organisé une rupture de jeune. L'honneur était pour M. Seydou Traoré de la FADI de souhaiter la bienvenue aux hommes de medias. ‘‘**Je vous remercie de votre présence à cette rupture de jeune initiée par la FADI à l'occasion du 64e anniversaire de Haïdara. La FADI est très honorée de votre présence et est consciente du rôle que vous jouez dans un état moderne**’’, a-t-il laissé entendre.

Profitant de l'occasion, il a levé le voile sur les missions et objectifs de la Fédération Ançare Dine Internationale qui est présente dans 34 pays. À cet effet, il dira que la FADI a pour seule et unique mission qui est d'apporter toute assistance technique, financière, matérielle et corporelle à son Guide Ousmane Cherif Madane Haïdara. À ce titre, il a poursuivi que la FADI vise six (6) objectifs. Il s'agit, notamment de la diffusion de l'islam en tant que religion de paix et de cohésions sociale et de tolérance ; la saine compréhension de l'islam à travers l'information et la formation ; l'amélioration du comportement du musulman fidèle. Auxquels s'ajoutent, la réalisation d'infrastructures sociale, éducative et culturelle ; l'assistance aux personnes nécessiteuses ; l'établissement et le renforcement des mécanismes de solidarité entre les personnes et les sociétés sans distinction de religions ni de sexes.

Pour l'atteinte de ses objectifs, M. Traoré a sollicité la presse à jouer un rôle déterminant. À l'en croire, la FADI est consciente de l'engagement de cette presse et qui est pourvoyeuse des informations à travers les différents canaux d'information. C'est pourquoi, il a ajouté que la FADI sait compter sur la presse à travers la bonne information, avant de souhaiter longue vie à son Guide et à sa famille.

Emu et comblé de joie, le président d'Ançare-Dine Mali, en l'occurrence, M. Modibo Diallo, a joint sa voix à celle de son prédécesseur pour solliciter le soutien et l'accompagnement permettant de mener à bien leurs missions.

Guidés dans le salon feutré du Guide Spirituel des Ançare-Dine, la délégation des journalistes a été accueillie par un sentiment de joie. Récemment élu Président du Haut Conseil Islamique, Ousmane Chérif Madane Haïdara, sans autre forme de transition, a montré son satisfecit par rapport à cette belle initiative de la FADI. Dans son intervention, il a évoqué la nécessité de la paix et de la cohésion sociale, gages du développement de notre pays. ‘‘ **Le Mali a plus que jamais besoin de paix et de cohésion. Nous devons nous donner la main et nous unir autour de l'essentiel. Donnons-nous la main pour faire face à notre destin**’’, a-t-il conclu.

L'éclat de la cérémonie a été rehaussé par des bénédictions pour le Mali.

ADAMA COULIBALY

Abonnez vous à votre **journal numérique**

Malikilé

pour recevoir les dernières informations du moment

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales

BDU - BF
BURKINA FASO

BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE

BDM FRANCE
FRANCE

BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéïta / BP 94 Bamako Mali
Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50
www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE

BDM SA

Fiche n° 6 : La Cour Constitutionnelle

Composition

La Cour Constitutionnelle est une institution prévue par la Constitution dans ses articles 85 et suivants.
La Loi n° 97 -010 du 11 février 1997 portant Loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle fixe le cadre général concernant cette juridiction. Ce texte est modifié par la Loi n° 02- 011 du 05 mars 2002.
La Cour Constitutionnelle est composée de neuf membres désignés pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois. Ces membres sont respectivement proposés par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale et le Conseil Supérieur de la Magistrature.
Deux des trois membres désignés par le Président de la République et le Président de l'Assemblée Nationale doivent être obligatoirement des juristes tandis que les membres proposés par Conseil Supérieur de la Magistrature sont des magistrats. Les conseillers sont choisis en priorité parmi les professeurs de droit, les avocats et les magistrats ayant 15 ans d'ancienneté dans leur profession.
Avant d'entrer en fonction, ils prêtent le serment prescrit par la loi et élisent en leur sein un président au scrutin secret. Celui –ci assure la gestion administrative de l'institution dont il est ordonnateur du budget. En cas d'absence ou d'empêchement, l'intérim du Président est assuré par le conseiller le plus âgé.

Compétence et Procédure

La compétence de la Cour porte sur des domaines variés et concerne les opérations liées au référendum ; l'élection du Président de la République et des Députés à l'Assemblée Nationale ; le contrôle de constitutionnalité des lois organiques, des lois ordinaires et des engagements internationaux ; l'examen des textes de forme législative, des fins de non- recevoir ainsi que son avis qui est obligatoirement requis en cas de vacance de la présidence de la République.
Ainsi en matière de référendum, la Cour veille à la régularité des opérations et proclame les résultats. A ce titre, elle reçoit de l'autorité désignée à cette fin par la loi électorale les résultats provisoires accompagnés des procès-verbaux du scrutin. Elle reçoit aussi toute réclamation sur les opérations référendaires et tranche les litiges y afférents. Elle proclame dans un délai de 2 mois les résultats définitifs du référendum en audience publique.
Dans ses attributions, la Cour a aussi pour mandat d'examiner et trancher les contestations sur la validité des candidatures aux élections présidentielles et législatives. A cet égard, tout candidat, tout parti politique ou représentant de l'Etat dans la circonscription peut intenter une action devant la Cour. Ce droit est également reconnu à tout membre d'un bureau de vote à condition que sa contestation soit mentionnée sur le procès-verbal de dépouillement du scrutin.
Dans les quarante-huit heures qui suivent la proclamation des résultats provisoires des premier et deuxième tours des élections présidentielles ou législatives, tout candidat ou parti politique peut contester la validité du scrutin devant la Cour Constitutionnelle.
La Cour peut selon les cas annuler l'élection ou confirmer le résultat en proclamant le candidat régulièrement élu.
La Cour Constitutionnelle veille sur la conformité à la Constitution des lois organiques adoptées par le Parlement et qui sont obligatoirement soumises à son appréciation avant leur promulgation.
Les autres catégories de loi peuvent aussi être déférées à la censure de Cour en cas de saisine par des autorités limitativement énumérées. Il s'agit du Président de la République, du Premier ministre, du Président de l'Assemblée Nationale ou d'un dixième des députés, du Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales ou d'un dixième des conseillers nationaux.
En d'autres termes les simples citoyens ne sont pas habilités à saisir la Cour Constitutionnelle alors qu'il s'agit d'une tendance forte en droit comparé et qui est permise par exemple dans certains pays de la sous-région. C'est en l'occurrence le cas au Bénin.

>>>

>>>

La Cour Constitutionnelle se prononce par ailleurs le caractère législatif ou règlementaire des dispositions qui lui sont soumises.
Elle est également saisie par le Président de l'Assemblée Nationale et le Premier ministre pour constater la vacance de la présidence de la République ou l'empêchement absolu ou définitif du Président de la République.
Elle est enfin obligatoirement saisie pour se prononcer conformément à la Constitution sur la réunion des circonstances qui habilitent le Président de la République à faire usage de pouvoirs exceptionnels lorsque le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu ou en cas de menaces graves sur les institutions de la République, l'intégrité du territoire national ou l'exécution des engagements internationaux.
Les débats devant la Cour Constitutionnelle ne sont pas publics. Par contre la procédure est écrite et gratuite. Les parties peuvent se faire assister par le conseil de leur choix notamment dans le cadre du contentieux électoral.
A souligner enfin que les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont pas susceptibles de recours et s'imposent aux pouvoirs publics, aux autorités administratives et juridictionnelles et à toutes les personnes physiques et morales.

Histoire de notre culture : Portrait de Koni Koumaré

Koni Koumaré est une chanteuse malienne née vers 1918 à Sama Filala dans la région de Ségou, elle est issue d'une famille de 4 enfants dont trois fils Baba, Siné et Fousseyni Koumaré son père se nommait Sory Koumaré et sa maman Djeneba Diarra.
Koni Koumaré est la chanteuse bamanan par excellence vous l'aurez remarqué que sa musique passe toujours à la radio lors des grands événements au Mali.
C'est à partir des années 1940 que Koni connait un succès fulgurant notamment grâce à son frère ainé Siné Koumare infirmier réputé du temps colonial et à Bazoumana Sissoko qui fut subjugué par sa voix avec qui elle commença à se produire dans différentes manifestations.
Koni connait la reconnaissance musicale en 1952 avec l'enregistrement du premier phonodisc par une chanteuse malienne produite par Fiesta ce qui fait d'elle la plus grande star du Soudan français des années 1950.
En 1957 la radio soudan Française ouvre ses portes avec la voix envoûtante de Koni Koumare, elle a été la première cantatrice à enregistrer des titres à la radio Soudan actuel radio Mali.
Elle fut l'une des cantatrices attitrées de la famille fondatrice de Bamako à savoir la famille de Maridiè Niaré. En 1962, elle fait plusieurs enregistrements en hommage à Modibo Keita le premier président de la République du Mali.
Les chansons de Koni nous fait voyager dans le temps avec sa voix clair, fluide et émotive elle demeure et demeurera la plus grande cantatrice bamanan du temps moderne.
Elle a eu quatre enfants avec Djeli Fotigui Diabaté trois filles Fanta, Hawa et Djeneba Diabaté et un fils Sekou Diabaté. Seule sa benjamine Hawa Koni Diabate qui réside actuellement en France a suivi ses traces, elle a longtemps fait partie des chœurs de Amy Koita et a plusieurs enregistrements à son actif.
Koni Koumaré est décédée le 12 Décembre 1993 à Bamako à l'âge de 75 en laissant derrière une impressionnante oeuvre de musique bamanan. Que son âme repose en paix.

Crise politique au Bénin : La nouvelle Assemblée monocolore s'installe dans un climat de tensions

La nouvelle Assemblée nationale, issue d'un scrutin auquel aucun parti d'opposition n'a pu participer, va être officiellement installée jeudi sous très haute surveillance des forces de sécurité. Désormais toute entière acquise à Patrice Talon, l'Assemblée pourrait ensuite rapidement se pencher sur une réforme constitutionnelle plusieurs fois repoussée sous la précédente législature.
« C'est une législature qui est peut-être légale, mais elle est illégitime ». Donklam Abalo, porte-parole de l'Union sociale libérale (USL, de Sébastien Ajavon), résume ainsi un sentiment unanimement partagé au sein de l'opposition béninoise.
Jeudi, les députés nouvellement élus, issus d'un scrutin auquel aucun parti de l'opposition n'a pu participer, vont officiellement prendre leur place dans un hémicycle sous très haute surveillance. À Porto-Novo, un important dispositif militaire a été déployé aux abords de l'Assemblée nationale, signe que les autorités craignent une nouvelle flambée de violences.

Craintes de résurgence des violences

Aucun bilan officiel des violences post-électorales des 1er et 2 mai n'a pour l'heure été communiqué par les autorités
Deux semaines après les heurts post-électoraux qui ont secoué le pays, les 1er et 2 mai – en particulier autour du domicile de l'ancien président Thomas Boni Yayi dans le quartier de Cadjéhoun, à Cotonou – aucun bilan officiel n'a pour l'heure été communiqué par les autorités.
Dans un rapport rendu public mardi, l'ONG Amnesty international affirme avoir documenté « la mort par arme à feu, d'au moins quatre personnes », évoquant notamment le cas d'« une mère de sept enfants » et d'un jeune de 19 ans, tué par balles à Kandi, dans le nord du pays. Les différentes composantes de l'opposition, elles, avancent des bilans allant de sept à neuf morts, selon les sources.

Où va Patrice Talon ?

Un climat de tension qui n'a pas empêché le processus d'installation des nouveaux députés de se poursuivre. Dès la semaine dernière, le président de l'Assemblée sortante, Adrien Houngbédji, a invité les nouveaux députés à se rendre au siège du Parlement pour remplir les formalités.
La première séance sera conduite par un bureau temporaire, dont la composition est déjà connue : il sera présidé par le doyen d'âge, Wallis Zoumarou (77 ans), élu sur la liste du Bloc républicain (BR) qui a recueilli 36 sièges. Il sera assisté des deux plus jeunes députés, Epiphane Honfo et Yacoubou Orou Sé Guéné, tous deux issus de celle de l'Union progressiste (UP), totalisant 47 députés.
Les deux listes, qui se réclament de la mouvance présidentielle, ont été les

>>>

>>>
seules autorisées à participer aux législatives du 28 avril dernier. Une situation inédite dans le pays depuis le renouveau démocratique en 1990 pour un scrutin lors duquel les appels au boycott lancés par l'opposition semblent avoir été très largement entendus : seulement 27% des électeurs se sont déplacés, selon les chiffres de la Cour constitutionnelle.

Course au perchoir : vers un retour de la tradition d'équilibre régional ?

La situation politique tendue dans laquelle se trouve notre pays actuellement appelle au choix d'une personnalité intègre et consensuelle
Conformément au règlement intérieur du Parlement, le bureau d'âge va conduire dès jeudi l'élection des membres du futur bureau de l'Assemblée nationale. Un scrutin qui s'annonce très disputé entre les différentes personnalités des deux listes de la mouvance.
Parmi les noms les plus cités, on compte Abdoulaye Bio Tchané, ministre d'État chargé du développement, Sacca Lafia, ministre de l'Intérieur, Alassane Séidou, ministre des Transports et de la Décentralisation, Abraham Zinzndohoué, ancien président de la Cour suprême, ou encore le général Robert Gbian, ancien vice-président de l'Assemblée nationale...
Certains députés défendent également le nom de plusieurs jeunes candidats au perchoir, évoquant les noms d'Oswald Homéky, ministre des Sports ou celui de Jean-Michel Abimbola, coordonnateur du bloc de la majorité parlementaire sortante.

Bataille pour la présidence de l'Assemblée nationale

« La situation politique tendue dans laquelle se trouve notre pays actuellement appelle au choix d'une personnalité intègre et consensuelle, qui saura faciliter le débat de la réconciliation politique dont le pays a besoin pour panser ses plaies consécutives aux élections législatives du 28 avril 2019 », écrit pour sa part le professeur de Droit Ibrahim Salami, réputé proche du pouvoir, dans une tribune publiée dimanche par le quotidien Le Matinal.
L'universitaire plaide par ailleurs pour « rétablir » une tradition d'équilibre régional au niveau institutionnel qui a été stoppée à l'arrivée de Patrice Talon au pouvoir, en 2016. « La stabilité du pays résulte en grande partie de cette tradition dans le système politique, qui veut que lorsque, le président de la République a ses origines dans le Nord du Bénin, celui de l'Assemblée nationale ait les siennes au Sud, ou dans une autre région du pays », souligne Ibrahim Salami.
Jusque-là, aucun député ne s'est officiellement porté candidat au perchoir. Selon les dispositions réglementaires, ils ont jusqu'à une heure avant le scrutin pour se dévoiler. Le président de l'Assemblée est élu au scrutin uninominal, à bulletins secrets. Pour l'emporter, il doit réunir la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours. Si un troisième tour est nécessaire, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.
Dans la tradition de l'élection du président du parlement au Bénin, le caractère secret du vote a souvent réservé des surprises. Adrien Houngbédji, le président de la précédente législature, avait ainsi été élu à une voix près.
Vers une réforme constitutionnelle
La crainte des opposants : la remise à zéro des compteurs, et la possibilité ouverte à Patrice Talon de rester au pouvoir au-delà des dix ans autorisés par l'actuelle Constitution
L'absence de l'opposition dans cette nouvelle Assemblée monocolore offre une occasion inédite au président Patrice Talon de faire passer ses réformes, notamment constitutionnelles, qui avaient été jusque-là bloquées par les députés.
En avril 2017, son premier projet de révision constitutionnelle n'avait pu recueillir le nombre de députés requis (62) pour être examiné. En juillet 2018, il était certes parvenu à convaincre 62 députés de passer à l'étape de la recevabilité du texte, mais a finalement échoué à faire adopter le texte par les 4/5e des voix (66 députés sur 83), à quatre députés près.

Le Parlement s'oppose à nouveau à la révision de la Constitution

Dans la réforme constitutionnelle envisagée, si certains points font l'objet d'un relatif consensus, même au sein de l'opposition – suppression de la peine de mort, création de la Cour des comptes, amélioration de la représentation du nombre des femmes au parlement – d'autres font polémique. La question du mandat unique pour le président de la République, l'alignement des mandats et le regroupement des différentes élections en une seule élection générale ont fait l'objet d'âpres débats.
Mais ce que craignent par-dessus tout la plupart des contempteurs du projet de Patrice Talon, c'est la perspective d'une nouvelle République qu'inaugurerait de fait la révision constitutionnelle, qui remettrait les compteurs à zéro et ouvrirait la possibilité au président béninois de rester au pouvoir au-delà des dix ans autorisés par l'actuelle Constitution.

Burkina Faso: L'appareil judiciaire toujours paralysé par des grèves

Au Burkina Faso, cela fait maintenant plusieurs semaines que le procès du coup d'Etat manqué de septembre 2015 est suspendu. Toutes les audiences dans les différents tribunaux sont interrompues depuis la grève lancée par les avocats du Burkina. Tous les accusés et leurs conseils attendant la reprise de l'audience, mais ils doivent encore patienter car le problème à l'origine de cette suspension n'est encore pas résolu. Et les avocats ont reconduit lundi leur grève pour deux semaines et ont annoncé la tenue d'un sit-in lundi prochain devant la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (Maco).

Depuis le mois d'octobre 2018, les agents de la sécurité pénitentiaire sont en mouvement d'humeur pour exiger du gouvernement de meilleures conditions de travail et l'application des textes concernant leur carrière.

Suite à une manifestation, certains agents avaient été révoqués. Une décision suspendue par la justice, mais ces agents n'ont pas encore repris le travail selon Abdoudramane Thiomabiano, secrétaire général du syndicat national des agents de la garde de sécurité pénitentiaire. « Le ministre nous considère toujours comme des révoqués. Mais nous aussi, nous sommes fermes et convaincus que si lesdits révoqués ne réintègrent pas (leurs postes), nous n'allons pas reprendre le service ».

Conséquence: pas de transfèrement de prévenus ni de visite aux détenus. L'appareil judiciaire est grippé. Ce qui a conduit les avocats à entamer une grève depuis quelques semaines pour exiger du gouvernement le respect des droits des détenus et prévenus.

« C'est la durée de ce mouvement qui a entraîné les avocats dans la danse, parce qu'ils ont vu que, du fait même qu'ils n'arrivent pas à faire leur travail, le droit des détenus, le droit des gens est violé », poursuit Abdoudramane Thiomabiano.

Au tribunal militaire de Ouagadougou, les 84 accusés dans le cadre du coup d'Etat manqué de septembre 2015 attendent toujours la reprise du procès. Après les interrogatoires et la comparution des témoins et victimes, le procès entrait dans la phase des plaidoiries des avocats des parties civiles, lorsque les avocats du Burkina ont décrété un arrêt de travail pour dénoncer le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire.

Archives d'Afrique | l'histoire douloureuse du Libéria : Une histoire américano-africaine

Cette histoire commence en 1816 à Washington (USA) avec un Congrès où il est question de rapatrier d'anciens esclaves en Afrique. Sur cette initiative, une société philanthropique américaine, l'American Colonisation Society, créée la même année, se porte acquéreur auprès d'un chef local d'un territoire à l'est du Cap Mesurado en Afrique de l'Ouest, en vue d'y installer des esclaves libérés qui souhaitent retourner sur leur continent d'origine. L'année suivante, une première tentative de retour échoue, mais en 1821, une trentaine de famille s'établissent sur ce nouveau territoire et créent une nouvelle colonie, officiellement fondée en 1822 sur un lieu baptisé Monrovia, en hommage au président américain Monroe.
L'immigration afro-américaine vers ce bout de terre d'Afrique se développe et près de 13 000 personnes s'y installent entre 1821 et 1867, divisant la population en deux catégories. D'un côté, ceux qui se font appeler les « freemen ». Ce sont ces anciens esclaves libérés venus d'Amérique, fortement christianisés par les missionnaires méthodistes. De l'autre, ceux qu'ils exploitent, constitués d'une population indigène qu'ils nomment les « bushmen » ou les « natifs ».

Les « freemen » propagent le même régime d'oppression sur les « natifs » que les Occidentaux sur d'autres territoires et font prospérer leur colonie qui sera déclarée définitivement indépendante le 26 juillet 1847. Le nouvel Etat dit du Liberia se dote alors d'un système de suffrage censitaire qui permet aux Américano-Libériens de conserver le pouvoir durant un siècle.

Le pays connaîtra jusqu'en 1902 plusieurs modifications de frontières. Il s'agrandira avec l'acquisition de nouvelles terres (Gallinas, Maryland, Cassa) et sera amputé d'un tiers de son territoire par la France au profit de la Côte d'Ivoire. Mais le Liberia, qui est le plus ancien Etat indépendant du continent, n'est toujours pas le pays de la liberté pour tous. L'exploitation des autochtones par les Américano–Libériens et les conditions de travail forcé qu'ils leur imposent sont vivement condamnées en 1931 par la Sociétés des Nations. En 1936, le travail forcé y est interdit, mais la domination des « freemen » sur les « natifs » continue d'attiser les tensions.

Le père du Liberia moderne

Une période d'apaisement et de relative prospérité apparaît avec la présidence de William Tubman (1944-1971) un Américano-Libérien, considéré comme le « père du Liberia moderne ». Sa présidence est marquée par d'importants investissements étrangers et par la modernisation de son pays. De plus, il mène une politique d'unité nationale, il accorde le droit de vote aux femmes et aux populations autochtones en 1945 et engage de nombreuses actions pour réduire les écarts en termes de droits entre les « freemen » et les « natifs ». Les autochtones sont ainsi autorisés à avoir une représentation au Parlement, mais ne peuvent intervenir que sur les débats les concernant ; la scolarisation est accessible à tous mais vite limitée pour les « natifs ». Ces derniers connaissent pour la première fois des avancées dans leurs conditions, mais la domination des Américano-Libériens reste entière alors qu'ils sont à peine 30 000 sur une population totale de 1 250 000 habitants en 1960.

William Tubman fera abroger la loi qui lui interdit de briguer un troisième mandat et se fera réélire jusqu'à sa mort avec à chaque fois des scores triomphaux (99,5 % des voix en 1955). Mais la fin de son pouvoir sera dictatoriale. Il échappe à un attentat en 1955 perpétré par un partisan de son rival politique Edwin Barclay. Il fait exécuter son ancien ministre de l'Intérieur David Coleman et son fils qu'il accuse de complot et s'enferme dans une politique paranoïaque où chaque revendication du peuple, considérée comme une tentative de renversement, est durement réprimée, créant un climat de terreur sur tout le pays. En 1971, William Tubman meurt à 75 ans dans une clinique à Londres et son vice-président William Tolbert (un Américano-Libérien) prend la tête du pays de 1971 à 1980.

Le naufrage d'un régime en crise

L'ère Tolbert démarre dans un climat de mécontentement grandissant dû aux inégalités sociales entre les natifs (95 % de la population) et les descendants des afro-américains qui dirigent le pays depuis sa création. Le Liberia qui vit principalement de son caoutchouc abrite la plus grande plantation du monde d'hévéa de l'époque « Fire Stone », un Etat dans l'Etat tenu par des Américains qui y vivent en circuit fermé. Même l'eau potable arrive par un pont aérien directement des Etats-Unis. L'aéroport international du Liberia est celui de la plantation.

Le Liberia est devenu une base arrière pour les Américains en Afrique où tout est possible. Ils y ont installé une de leurs grandes antennes militaires et le pays est devenu l'un des plus corrompus de la planète. À Monrovia, la capitale, tout s'achète, tout se vend : drogue, armes, faux papiers ou vrais pavillons maritimes quel que soit l'état du bateau (le Liberia avec ses pavillons de complaisance devient l'une des plus grosses flottes du monde). Chez Julia, un hôtel célèbre à l'époque pour les affaires, des mercenaires passent le temps en attendant un contrat sur le continent. On y négocie à coup de dollars des rendez-vous avec les plus hautes autorités de l'Etat ou une autorisation « spéciale » difficile à obtenir autrement. Tout le monde est armé et l'une des distractions du week-end consiste à aller en famille par exemple, après le culte, assister au stade au bastonnage des vo-

leurs qui se trouvent être tous des « natifs ».
Dans cette ambiance de déliquescence, l'Etat autorise pour la première fois dans l'histoire du pays la création d'un parti d'opposition, l'Alliance progressiste du Liberia, mais cela ne calme pas les tensions. L'augmentation du prix du riz par décision du président provoque une manifestation à Monrovia le 14 avril 1979 qui dégénère et fait des dizaines de morts (plus de 70 d'après certaines sources). Le gouvernement tente de restaurer l'ordre et effectue de nombreuses arrestations au sein de l'opposition, mais la situation se détériore.

Le matin du 12 avril 1980, des militaires, avec à leur tête le sergent-chef Samuel Doe (un « natif »), se rendent au palais présidentiel pour réclamer le paiement de leur solde. Ils trouvent le président encore au lit et décident de le massacrer. William Tolbert est alors éventré et défenestré et le sergent–chef Samuel Doe devient le 21e président du Liberia et le premier « natif » au pouvoir.

La vengeance des "natifs"

Le sergent-chef Samuel Kanyon Doe est un ancien béret vert formé par les Américains. Il est originaire de l'ethnie Krahn, comme tous ceux qui l'ont accompagné sur ce coup d'Etat. Leur arrivée au pouvoir se traduit immédiatement par l'exécution en public des responsables du gouvernement précédent et par l'assassinat de plusieurs membres de la famille de l'ancien président. C'est la revanche des « natifs » sur les « freemen ». Les premiers accusent les seconds d'incurie, de corruption et de leur peu de respect des droits de l'homme. La Constitution est dissoute et Samuel Doe instaure un Conseil de rédemption du peuple qu'il dirige, constitué d'une dizaine de militaires.

Le président des Etats-Unis Ronald Reagan soutient le nouvel homme fort du Liberia qui tente de se trouver une légitimité en créant une nouvelle Constitution, en organisant des élections et en tentant d'ouvrir son pays économiquement aux Occidentaux. Mais le régime reste fortement contesté, l'embellie économique des vingt dernières années s'estompe et le pays s'enfonce dans une crise économique et financière désastreuse, entraînant des révoltes durement réprimées. Les Américains arrêtent de soutenir la junte. Plusieurs tentatives de coup d'Etat échouent à destituer le président.

Les guerres de Charles Taylor

En 1985, à la suite d'un coup d'Etat manqué contre Samuel Doe mené par le général Thomas Quiwonkpa, de nombreux opposants sont amenés à se réfugier à l'étranger, notamment en Côte d'Ivoire où ils rejoignent Charles Taylor qui a pris la tête d'une nouvelle force, le National Patriotic Front of Liberia (NPFL). Avec ses 160 hommes soutenus et entraînés par la Libye et le Burkina Faso, le NPLF part à la reconquête du Liberia depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire en décembre 1989. Le NPLF progresse rapidement et à l'été 1990, il contrôle presque l'ensemble du pays, sauf la capitale Monrovia où résiste Samuel Doe.

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) envoie une force d'interposition composée de 4 000 hommes, l'Ecomog, qui empêche le NPLF de prendre la capitale. Un des chefs historiques du NPLF, Prince Johnson, quitte Charles Taylor et crée l'Independent National Patriotic Front of Liberia (INPLF). Avec ses hommes de l'INPLF, Prince Johnson capture, dans les locaux de l'Ecomog le 9 septembre 1990, Samuel Doe et le tue sous la torture. La scène est filmée et choque la communauté internationale. Les rebelles qui exhibent le corps mutilé de Samuel Doe plusieurs jours dans les rues de Monrovia chantent « sans Doe pas de Liberia ! Sans président, pas de capitale ! ».

Les partisans de l'ancien régime de Samuel Doe se regroupent dans le United Libération Movement of Liberia for Democracy (Ulimo) et mènent des attaques contre le NPLF. Charles Taylor soutient en Sierra Leone le Revolutionary United Front, qui s'oppose au régime de Josepf Saidu Momoh, et la Sierra Leone rentre à son tour en guerre civile en mars 1991. L'Ecomog reprend la main sur le terrain militaire et à la fin des années 1992 arrive à compromettre les positions du NPLF et de l'Ulimo, les contraignant à une guerre de type guérilla où s'affrontent de multiples seigneurs de guerres dissidents de l'un ou de l'autre camp, sans obtenir de victoires significatives.
Sous la pression internationale, plusieurs accords de paix tentent d'obtenir un cessez le feu (14 tentatives). L'Accord d'Abuja 1 en 1995 sera un échec mais l'accord d'Abuja 2 signé le 17 aout 1996 sous l'égide de la Cédéao met un terme à la guerre. En mars 1997, le désarmement de toutes les factions est achevé, des élections sont organisées le 19 juillet 1997 et Charles Taylor est élu avec 75,3 % des voix.

En 1999, le Liberia se retrouve engagé dans une deuxième guerre civile. Un groupe rebelles, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), fait son apparition à la frontière guinéenne et engage des combats contre le pouvoir. Un deuxième groupe rebelle Le Mouvement pour la démocratie au Liberia (Model) prend naissance dans le sud. En juin 2003, Charles Taylor ne contrôle plus qu'un tiers du pays. Monrovia est bombardé et assiégé par LURD. Après de multiples pourparlers, le 29 juillet, un cessez-le-feu est accepté et Charles Taylor démissionne le 11 août 2003. Une transition politique sous contrôle de l'ONU est organisée. Le 23 novembre 2005, Ellen Johnson Sirleaf est élue à la tête du pays.

Charles Taylor est finalement arrêté en 2006 et condamné à cinquante ans de prison pour crimes contre l'humanité par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, uniquement pour ce qui concerne la Sierra Leone, et purge actuellement sa peine dans un centre pénitentiaire de haute sécurité dans le nord–est de l'Angleterre.
Les guerres civiles ont fait plus de 150 000 morts au Liberia d'après les Nations unies. Mais à ce jour, le Liberia se refuse toujours à punir les chefs de guerre pour les crimes qu'ils ont commis.

Crise politique au Liberia : Malgré le dialogue lancé par George Weah, l'opposition maintient son appel à manifester

Le « Conseil des patriotes » rassemblant des opposants au président George Weah a maintenu son projet de manifester le 7 juin, malgré un appel au dialogue lancé par le chef de l'État.
La contestation prend de l'ampleur au Liberia. Malgré une rencontre organisée mardi par le chef de l'État avec ses opposants, ces derniers lui ont opposé une fin de non-recevoir et maintenu leur appel à une grande manifestation le 7 juin prochain. Les organisateurs entendent réclamer à cette occasion que le président « démissionne ou trouve une solution aux souffrances de la population » face aux difficultés économiques.

Échec du dialogue

« Le Conseil des patriotes est ici aujourd'hui pour répondre à votre invitation et pour exprimer ses inquiétudes concernant (la manifestation du) 7 juin », a déclaré Darius Dillon, porte-parole de ce forum réunissant des partis d'opposition, des associations de la société civile et des syndicats d'étudiants.
Des responsables politiques libériens ont été accusés de vouloir créer autour de cette manifestation des tensions entre l'élite « américano-libérienne », descendante d'esclaves affranchis qui domine la vie politique du Liberia depuis 170 ans, et les « autochtones », dont fait partie George Weah.
« Je pensais que le Front des Patriotes allait exprimer ses inquiétudes aujourd'hui, mais ils disent qu'ils le feront le jour de la manifestation. C'est leur droit, mais pour moi, ces revendications auraient pu être mises sur la table lors de ce dialogue plutôt que lors d'une manifestation de rues », a répondu George Weah.

Crainte de débordements

L'ancienne star du football a promis de « protéger ceux qui manifestent et ceux qui ne manifestent pas » et qu'il « ferait tout ce qui est possible » pour éviter un retour des violences du passé. Cette manifestation, qui s'annonce comme la plus importante depuis l'arrivée de George Weah au pouvoir, en janvier 2018, suscite des inquiétudes quant au risque de débordements.
Interrogé par la presse, Darius Dillon a récusé toute intention de « perturber la paix ». L'opposant a expliqué qu'un dialogue serait « peut-être » possible, à la condition qu'un audit sur la conduite en 2018 d'une opération monétaire controversée pour injecter dans l'économie 25 millions de dollars américains soit publié. Le 7 mai, George Weah avait affirmé que ce rapport serait rendu public « prochainement », mais aucune date n'a encore été fixée.
Signe que la tension est forte, des représentants de la Cédéao, de l'ONU et des responsables religieux, ont lancé des appels à « la paix et au dialogue ».

Coup d'œil sur la presse africaine : Des lendemains incertains pour les révolutions au Soudan et en Algérie

La nouvelle fait la Une du site d'information Sudan Tribune. « Le Conseil militaire de transition et les forces de l'opposition soudanaise sont parvenus hier mardi à un accord sur la durée de la période de transition et sur la composition du parlement de transition. [...] La transition durera trois ans. Au cours des six premiers mois, la priorité sera donnée aux négociations de paix avec les groupes armés dans tout le pays. »

Toujours est-il que cette révolution au Soudan n'est « pas si tranquille », pour reprendre les termes du quotidien Aujourd'hui au Burkina. En effet, dans la nuit de lundi à mardi, relate le journal, « le staccato des armes automatiques a troué Khartoum notamment, le quartier général de l'armée, foyer incandescent de la contestation. Hier au petit matin, on dénombrait 6 tués. »

Et Aujourd'hui de s'interroger : « Qui a ordonné de tirer sur cette foule agglutinée en ces lieux depuis des semaines ? [...] Qu'est-ce qui a provoqué ces tirs à balles réelles, quand on sait que même si civils et militaire pinaillent à trouver un modus vivendi, il y a quelques avancées notables ? Qui a intérêt à ce que les négociations capotent ? »

L'Observateur Paalga, toujours au Burkina, s'interroge également : « L'arrangement politique qui vient d'être conclu permettra-t-il de sortir de l'impasse dans laquelle semble être embarquée cette chaotique transition soudanaise ? Il faudra sans doute attendre de voir même s'il faut déjà reconnaître que l'accord signé hier à l'avantage de décrisper un tant soit peu une situation qui était particulièrement tendue. [...] Cet accord, poursuit L'Observateur Paalga, devrait déboucher sur des élections dans un délai de deux à quatre ans. Autant dire que c'est tout un mandat que va se taper le "Conseil souverain", l'instance dirigeante qui sera formée à la fois de militaires et de civils, mais dont la composition reste à déterminer. C'est donc un premier pas dans la bonne direction, et il en faudra encore d'autres, conclut le quotidien ouagalais, afin de baliser le terrain pour une transition consensuelle et apaisée. »

En Algérie, à présent, la révolution est-elle dans une impasse ? Question posée par Jeune Afrique.

« Au douzième vendredi de protestation, l'immense mouvement populaire ne montre aucun signe de faiblesse. Démentis, ceux qui pensaient que l'usure, l'essoufflement, la lassitude ou le mois de ramadan y mettraient fin. Les manifestants ne désarment pas et déclinent les mêmes revendications : la fin du système, le départ du chef de l'État par intérim, Abdelkader Bensalah, la démission du gouvernement de Noureddine Bedoui ainsi que le rejet de l'élection présidentielle prévue le 4 juillet. »

Toutefois, poursuit Jeune Afrique, « trois mois après le début de cette révolution, un peu plus d'un mois après le retrait d'Abdelaziz Bouteflika, les positions sont figées. Chaque camp a son agenda politique et sa propre feuille de route. On disait que la fin de règne de Bouteflika serait compliquée, sa succession l'est davantage encore. »

L'homme fort du pays reste le général Ahmed Gaïd Salah, pointe Jeune Afrique... « Grand ordonnateur de l'après ¬Bouteflika, le chef d'état-major de l'armée possède lui aussi son agenda. [...] Il refuse d'aller rapidement vers une transition négociée. Cela traduit la volonté de l'armée de conserver l'influence dont elle jouit depuis 1962. » Pourtant, estime JA, « une transition consensuelle est inévitable tant l'agenda officiel l'organisation d'une présidentielle le 4 juillet semble intenable. L'ampleur de la colère et l'absence de candidats jugés crédibles rendent même hasardeuse la tenue d'un scrutin dans six mois, lequel pourrait donner lieu à des débordements. La seule inconnue, c'est la date à laquelle sera annoncé le report. »

Enfin, au Burkina Faso, face à la menace terroriste, l'inquiétude monte dans la communauté française...

Constat dressé par Le Monde Afrique. « "On sait qu'en tant que 'peaux blanches', nous sommes devenus des cibles", affirme cette Française de Bobo-Dioulasso, interrogé par le journal. "Alors on a un peu changé nos habitudes, on essaie de se faire plus discret lors de nos déplacements par exemple". Partir lui semble aussi inenvisageable qu'à cette autre française, mère d'un enfant de 9 ans, qui martèle : "J'aime ce pays, j'ai choisi d'habiter ici. Alors il faut continuer à vivre et résister !" Un discours partagé par beaucoup d'autres, pointe Le Monde Afrique, dans ce "pays des hommes intègres", si longtemps réputé pour son vivre ensemble. »

Débat sur la rivalité Cristiano Ronaldo & Leo Messi : Alex Ferguson répond sur Balotelli

"Mario ? Je pense qu'il doit être ignoré car il est obsédé par la jalousie et de l'ignorance, si CR7 était à Barcelone, il serait 10 fois meilleur que le monde. Si Messi venait de United ou du Real, il 'e serait pas classé parmi les trois premiers.
Messi est un joueur très bon.
Mais Barcelone est bien meilleur que Messi, Ronaldinho gaucho est devenu une star à Barcelone et aujourd'hui, il n'est rien sans Barcelone.
Leo Messi est devenu une star à Barcelone, mais quand il se rend en Argentine, il devient joueur aléatoire.
CR7 est devenue une star à Man United, quand il est parti, le Monde remarquait toujours.
Ce que Messi fait pour Barcelone, Suarez est capable de le faire. Suarez et Messi ne sont pas en forme, Philippe Coutinho remportera le match pour le Barcelone !
L'explication est simple : Barcelone joue pour ses attaquants.
Ce que Ronaldo a fait à United, personne d'autre n'a été capable de le faire, ce que Ronaldo a fait à Madrid, personne d'autre ne sera capable de le faire. Vous voulez voir que le Real Madrid se bat sans Ronaldo.
Le CR7 est bon!...Alors que Messi peut facilement être remplacé par Suarez ou même par Salah tant que Barcelone maintient le jeu pour jouer".

Neymar, son équipe de cœur et ses quatre idoles : L'attaquant brésilien du PSG s'est confié lors d'un entretien qu'un jour il aimerait jouer avec Palmeiras, club qu'il supporte depuis tout petit.

Neymar a grandi dans le centre de formation de Santos, un club avec lequel il est devenu célèbre et a gagné un Coupe. C'est après son passage dans ce club qu'il est parti en Europe pour connaître la même notoriété internationale qu'au Brésil.
Mais les sentiments de Neymar s'étendaient au-delà de Santos. Le Brésilien s'est confié à 'Palmeiras TV' et a révélé être un grand admirateur du club, dans lequel il espère un jour jouer.
"J'étais supporteur de Palmeiras. Petit j'adorais regarder les matches de l'équipe. Mon histoire comme fan de Palmeiras n'a pas duré beaucoup parce que j'étais très jeune, mais mes idoles étaient Evair, Marcos, Rivaldo et Alex. Je m'identifiais à eux et j'ai fini par supporter Palmeiras pour eux" a-t-il expliqué.
Les grandes idoles d'enfance de Neymar jouaient tous à Palmeiras. Ses déclarations ont suscité l'euphorie du club brésilien, qui n'a pas tardé à se vanter des commentaires du joueur sur les réseaux sociaux.
Neymar a laissé entrevoir qu'il serait intéressé pour aller un jour jouer avec eux : "Je ne sais pas, personne ne sait ce qu'il adviendra demain, mais ce serait un grand plaisir". Palmeiras s'imagine déjà le numéro 10 de la sélection brésilienne arborer son maillot. "Ces étoiles dans les yeux de quelqu'un qui connaît l'équipe depuis son enfance" a-t-on publié sur les réseaux sociaux.

AUX EQUIPES QUALIFIEES AU TOURNOI FINAL
DE LA CAN U-20 –NIGER 2019
AFRIQUE DU SUD-BURKINA FASO-BURUNDI-GHANA- -MALI-NIGERIA-SENEGAL

Le Caire, 13 Mai 2019

Sujet: Qualification des équipes masculines U-20 | Jeux Africains- Tournoi Masculin, MAROC 2019

Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux,

Nous avons le plaisir de vous informer par la présente que le Comité d'Urgence de la CAF a décidé que les **équipes qualifiées au Tournoi Final U-20, Niger 2019 remplaceront les équipes U-23 dans la qualification au tournoi masculin des Jeux Africains qui aura lieu au Maroc du 19 au 31 Août 2019.**

Ce changement est dû au fait que le dernier tour des éliminatoires des U-23 aura lieu en Septembre 2019 et non plus en Juin 2019 afin d'éviter le déroulement des matches pendant la CAN-EGYPTE 2019.

Les équipes masculines U-20 concernées sont priées de bien vouloir **confirmer leur participation aux Jeux Africains –MAROC 2019 avant le 20 Mai 2019.**

Veuillez agréer, chers Secrétaires Généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL

Anthony Baffoe
Secrétaire Général par Intérim

[illegible]

Decret n°2019-0331 fixant les attributions specifiques des membres du Gouvernement

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2019 0331 /P-RM DU 13 MAI 2019

FIXANT LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 92-007/P-RM du 18 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Sur le rapport du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret fixe les attributions spécifiques des membres du Gouvernement.

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances prépare et met en œuvre la politique économique, financière et monétaire de l'Etat.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la coordination de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire ;
- l'élaboration du cadre macro-économique de référence pour les politiques économiques à moyen et long termes ;
- l'élaboration de mesures visant à accroître les ressources de l'Etat et à améliorer l'efficacité de la dépense publique ;
- la prévision économique et le suivi de la conjoncture économique ;
- l'élaboration des statistiques économiques et financières et la réalisation d'études ;
- la préparation et l'exécution des lois de finances, du Budget d'Etat et des plans de trésorerie ;
- l'élaboration et l'application de la fiscalité et de la réglementation douanière ;
- l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers ;
- la tutelle financière des collectivités locales et des organismes publics bénéficiant d'un concours de l'Etat ;
- le contrôle financier des services et organismes publics ;
- le renforcement de l'intermédiation financière et la promotion de l'inclusion financière ;

- le suivi et le contrôle des banques, des établissements financiers et de crédit, des systèmes financiers décentralisés et des compagnies d'assurances ;
- la participation à l'élaboration et au contrôle de l'application de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- la tenue de la comptabilité publique ;
- la gestion de la dette publique ;
- la gestion du portefeuille et des participations financières de l'Etat ;
- la centralisation, l'étude et la mise en forme des programmes et projets d'investissement proposés par les départements ministériels ;
- l'appui à la mobilisation des financements relatifs aux programmes et projets retenus auprès des partenaires au développement et le suivi de leur mise en œuvre, en liaison avec les ministres concernés et le ministre chargé de la Coopération internationale ;
- la participation à l'évaluation des programmes et projets inscrits dans le programme d'investissement de l'Etat et bénéficiant du concours de fonds d'origine extérieure ;
- le développement de la statistique et la mise en cohérence des statistiques sectorielles relatives à la situation économique et sociale du pays ;
- l'élaboration des règles relatives au partenariat public-privé et aux mécanismes innovants de financement de l'économie nationale, en rapport avec le ministre chargé de la Promotion de l'Investissement privé ;
- le suivi de l'évaluation, de la sélection et du pilotage des projets de partenariat public-privé ;
- la participation à la lutte contre la délinquance financière et le blanchiment d'argent ;
- le recensement et l'immatriculation des bâtiments et ouvrages publics et le suivi de leur réalisation, de leur affectation et de leur entretien ;
- le suivi et le contrôle de la gestion des biens meubles de l'Etat, des organismes publics et des Collectivités territoriales ;
- la mobilisation de financements en faveur du développement de la recherche scientifique.

Article 3 : Le ministre de la Santé et des Affaires sociales prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de Santé et des Affaires sociales.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'extension de la couverture sanitaire et l'amélioration de l'accessibilité aux centres et établissements de santé ;
- le renforcement du plateau technique des centres et établissements de santé ;
- l'augmentation de l'offre de santé, l'amélioration de la qualité et la réduction du coût des soins de santé ;
- la prévention et la lutte contre les grandes endémies et les maladies constituant des problèmes de santé publique ;
- l'organisation efficace et rationnelle des hospitalisations et, le cas échéant, des évacuations sanitaires dans le secteur public ;
- le développement et l'appui aux structures de santé communautaires et le contrôle de leur gestion, le renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des établissements hospitaliers ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice des professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques ;
- l'organisation de l'approvisionnement régulier en médicaments et produits pharmaceutiques ;

- le développement et l'organisation de la médecine traditionnelle ;
- la promotion de l'hygiène publique ;
- le développement de la recherche et de la formation post universitaire dans les domaines de la médecine et de la pharmacie humaine ;
- la mise en place et la gestion des régimes de protection et de sécurité sociales ;
- la participation à la lutte contre l'exclusion sociale, l'autonomisation des personnes âgées et des handicapées en rapport avec le ministre chargé de la Solidarité.

Article 4 : Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de Justice, de Sceaux de l'Etat et des Droits de l'Homme.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'administration de la Justice en matière civile, commerciale, pénale et sociale ;
- l'application des lois et règlements ;
- la politique criminelle ;
- l'authentification et la protection des Sceaux de l'Etat ;
- le bon fonctionnement des juridictions ;
- la surveillance de l'état civil et des auxiliaires de justice ;
- la bonne marche de la police judiciaire ;
- la préparation et la mise en œuvre des décisions de grâce et d'amnistie ;
- l'administration des services judiciaires et pénitentiaires ;
- l'élaboration et l'application des textes relatifs à la nationalité ;
- l'élaboration et l'application du statut de la Magistrature et des statuts des autres professions juridiques et judiciaires ;
- la participation à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, la corruption et les autres formes de délinquance économique et financière, la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
- les mesures et actions de promotion et de protection des Droits de l'Homme ;
- le suivi des questions des Droits de l'Homme au niveau des organisations régionales et internationales.

Article 5 : Le ministre de la Défense et des anciens Combattants est chargé sous l'autorité du Président de la République, de l'exécution de la politique nationale de la défense et en particulier, de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des Forces Armées du Mali ainsi que des infrastructures nécessaires.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la mise en œuvre et le suivi de la politique de défense déterminée par le Président de la République, Chef suprême des Armées ;
- l'organisation des Forces Armées nationales ;
- la formation et l'emploi de l'ensemble des Forces Armées terrestres ou aériennes ;
- la gestion des personnels des Armées et l'exercice des pouvoirs hiérarchique et disciplinaire y afférents ;
- la défense de l'intégrité du territoire national ;
- l'évaluation, la programmation et la réalisation des besoins des Forces Armées, en personnels, matériels et équipements ;
- l'acquisition et la gestion des infrastructures, matériels et équipements militaires ;

- l'exercice des poursuites judiciaires prévues par le Code de Justice militaire et le contrôle de l'application des peines prononcées par les juridictions militaires ;
- la participation, en relation avec le ministre chargé des Affaires étrangères, aux négociations internationales concernant les questions de défense nationale, de paix et de sécurité internationales ;
- l'organisation et le suivi de la participation des Forces Armées aux missions de prévention des conflits, de maintien ou de rétablissement de la paix à l'extérieur du Mali ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de protection sociale des anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- l'information régulière du Gouvernement sur les menaces d'atteinte à l'intégrité territoriale, sur l'état de mise en condition d'emploi et de mobilisation des Forces Armées et de la loi d'orientation et de programmation militaire ainsi que sur l'état de la coopération militaire du Mali avec les pays étrangers et les organisations internationales, en rapport avec le ministre chargé des Affaires étrangères.

Article 6 : Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'Administration du Territoire et de Décentralisation.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'organisation de la représentation territoriale de l'Etat ;
- la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives ;
- l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations ;
- la gestion des frontières nationales et la promotion de la coopération décentralisée au niveau national, frontalier et international;
- la gestion de l'état civil ;
- la gestion des personnes réfugiées au Mali ;
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation relative aux fondations, aux associations et aux groupements et partis politiques ;
- la coordination des relations du Gouvernement avec les partis, les groupements politiques et les associations ;
- la participation à la préparation et à la mise en œuvre de la défense civile de l'Etat ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation politique et sociale du pays ;
- la participation à l'organisation des opérations de retour des Maliens réfugiés dans les pays voisins ;
- la création, la suppression, la scission ou la fusion de Collectivités territoriales ;
- la définition de mesures propres à faciliter l'exercice des compétences des Collectivités territoriales ;
- le contrôle de la régularité juridique des délibérations des Collectivités territoriales ;
- le suivi des relations entre les Collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers ou/et les organisations non gouvernementales, en rapport avec le ministre chargé de la Coopération internationale ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités territoriales avec ceux de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de stratégies visant à accroître les ressources financières des collectivités locales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires des Collectivités territoriales.

Article 7 : Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de la Sécurité intérieure et de la Protection civile.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et l'application des règles dans les domaines de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la protection des Institutions de la République, des autorités publiques, des espaces, ouvrages et bâtiments publics ;
- la prévention des troubles à l'ordre public, le rétablissement et le maintien de l'ordre public ;
- la réglementation relative aux sociétés privées de gardiennage et de surveillance et la surveillance de l'exercice de leurs activités ;
- la préparation, l'équipement et l'emploi des Forces de Sécurité ;
- l'élaboration et l'application des règles d'utilisation de la voie publique et des espaces ouverts au public ;
- l'organisation des secours en cas de sinistres et de calamités naturelles ;
- la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme ;
- le contrôle de l'installation des équipements de surveillance dans les espaces ouverts au public et dans le domaine public ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation sécuritaire et sur les risques et menaces d'atteinte à la Sécurité intérieure.

Article 8 : Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale prépare et met en œuvre l'action diplomatique et la politique de Coopération internationale du Mali.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'établissement et la consolidation des relations entre le Mali et les autres Etats et entre le Mali et les organisations internationales ;
- la coordination des actions diplomatiques de l'Etat ;
- le suivi des relations entre les membres du Gouvernement et les représentants de pays et d'organismes étrangers ;
- l'organisation de la représentation diplomatique du Mali ;
- l'organisation des Consulats du Mali, en concertation avec le ministre chargé des Maliens établis à l'extérieur ;
- la négociation, la conclusion, la conservation, l'interprétation et le suivi des traités et accords internationaux;
- la coordination des relations du Gouvernement avec les représentants des Etats étrangers et des organisations internationales accrédités au Mali ;
- la gestion des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires ;
- l'information régulière du Gouvernement sur l'évolution de la situation internationale et ses répercussions sur les positions et les politiques publiques du Mali ;
- l'information des missions diplomatiques et des organisations internationales sur les positions et les politiques publiques du Mali ;
- la gestion du protocole de l'Etat ;
- le développement et le suivi des actions de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière ;

- les questions de paix et de sécurité internationale ;
- la coordination des actions de coopération économique, technique et culturelle de l'Etat avec les pays étrangers et les organisations internationales ;
- le développement des rapports de coopération économique, sociale, culturelle, technique ou scientifique avec les Etats et les organismes étrangers ;
- la mise en forme des programmes et projets d'investissement proposés par les départements ministériels ;
- l'appui à la mobilisation des financements relatifs aux programmes et projets retenus auprès des partenaires au développement et le suivi de leur mise en œuvre, en liaison avec les ministres chargés des Finances ;
- le suivi de l'évaluation de l'exécution des programmes et projets de développement bénéficiant du concours financier de partenaires au développement, en liaison avec le ministre chargé des Finances ;
- la participation à la promotion des intérêts économiques et culturels du Mali dans le monde.

Article 9 : Le ministre de l'Intégration africaine prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'Intégration africaine.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la mise en œuvre de la politique de coopération régionale précisément le suivi des politiques, programmes ou stratégies de développement au niveau de l'Union africaine et des organisations sous régionales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'intégration africaine ;
- la coordination et la promotion des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales en liaison avec les ministres intéressés ;
- la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes communautaires en vue d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres ;
- le suivi de la politique d'intégration des communautés africaines vivant au Mali, de la politique d'immigration et d'émigration africaine en liaison avec les ministres intéressés ;
- la participation à la gestion des questions relatives à la prévention et règlement des conflits en Afrique.

Article 10 : Le ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté prépare et met en œuvre la politique nationale relative à la Solidarité nationale et à la lutte contre la Pauvreté.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- le développement et l'organisation de la Solidarité nationale et de la lutte contre la Pauvreté ;
- le développement des coopératives et des mutuelles et la promotion de l'action communautaire ;
- la définition et la mise en œuvre de programmes d'insertion économique et professionnelle des personnes défavorisées ou victimes de mesures économiques spécifiques ;
- la protection et la promotion des handicapés ;

- la coordination de l'organisation du retour des Maliens réfugiés à l'extérieur et de leur réinsertion socio-économique ;
- la coordination de la mobilisation et de l'utilisation des aides alimentaires destinées aux populations victimes de crise ;
- la coordination des actions humanitaires dans les situations de crise ;
- la prise en charge des victimes civiles d'acte terroriste.

Article 11 : Le ministre de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale prépare et met en œuvre la politique nationale en vue du renforcement de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite du processus de dialogue inclusif et de réconciliation nationale ainsi que le suivi des institutions mises en place à cet effet ;
- la participation aux négociations en vue de parvenir à une paix durable ;
- la participation au suivi des relations du Mali avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales impliqués dans le processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans les Régions du Nord ;
- l'instauration d'un climat de paix et de confiance entre les différentes communautés ;
- la participation à la sensibilisation et à l'information pour le retour au Mali des Maliens réfugiés à l'extérieur.

Article 12 : Le ministre de l'Industrie et du Commerce prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'organisation et de promotion de l'Industrie et du Commerce.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la création d'un environnement favorable à la promotion des industries ;
- le suivi des unités industrielles en rapport avec les ministres sectoriels compétents et la mise en œuvre d'actions ou de stratégies de renforcement de leur compétitivité et de leur contribution au développement économique et social du pays ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles en matière d'implantation et d'exploitation des industries ;
- l'aménagement de zones industrielles ;
- la promotion et le développement de la propriété industrielle ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des normes et de la qualité dans la fabrication des produits industriels ;
- les actions de promotion du commerce intérieur et extérieur et de la concurrence;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles du commerce et de la concurrence ;
- la participation à l'élaboration des accords commerciaux et au suivi de leur mise en œuvre ;
- la participation à l'organisation de la lutte contre la fraude en matière d'importation et d'exportation ainsi qu'en matière de distribution des biens à l'intérieur du pays ;
- le contrôle des poids et mesures, de la qualité des produits et des prix institués ;
- le suivi de l'exécution des exonérations ou des subventions publiques accordées aux opérateurs économiques privés, en liaison avec les ministres concernés, notamment le ministre chargé des Finances ;

- l'organisation de l'approvisionnement régulier du pays en produits de première nécessité et la maîtrise des prix de ces produits ;
- la protection des consommateurs.

Article 13 : Le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre du schéma national d'Aménagement du Territoire ;
- l'élaboration et le contrôle de la mise en œuvre de la législation relative à l'Aménagement du Territoire ;
- l'appui à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des schémas nationaux sectoriels, tout en assurant leur coordination et leur cohérence avec les niveaux régional et local, en vue d'un développement cohérent et harmonieux du territoire ;
- la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques dans le cadre de la mise en œuvre du suivi-évaluation du schéma directeur (SDS) ;
- la conception et le suivi de la mise en œuvre de stratégies et de grands pôles d'activités visant le développement harmonieux et équilibré du territoire national ;
- l'appui à la définition et à la gestion du foncier agricole et des espaces pastoraux ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités territoriales avec ceux de l'Etat ;
- l'aménagement de pôles de développement, en rapport avec les ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données de population nécessaires à la formulation des politiques publiques et la constitution de bases de données démographiques ;
- l'initiation et l'appui à la réalisation d'études et recherches en matière de population et de développement en vue de réaliser des projections démographiques et de suivre les indicateurs de mouvement de la population ;
- le suivi de la prise en compte des questions de population dans les politiques nationales.

Article 14 : Le ministre du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines du Dialogue social, du Travail et de la Fonction publique.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion du Dialogue social, la prévention et la gestion des conflits collectifs ;
- la coordination des rapports du Gouvernement avec les organisations syndicales et patronales ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du Travail dans le Secteur privé ;
- les mesures de lutte contre le travail des enfants, les discriminations et les harcèlements dans les lieux du travail ;
- l'élaboration, l'application ou le contrôle de l'application des règles relatives à l'emploi du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique salariale et de rémunération de l'Etat ;

- l'amélioration de la performance du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives à la détermination de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires.

Article 15 : Le ministre des Infrastructures et de l'Equipement prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de développement des Infrastructures et d'Equipement de Transport.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la recherche et l'expérimentation dans le domaine des Travaux publics ;
- la conception et la construction des ouvrages d'art, des rails, des aérodromes, des ports fluviaux et des équipements d'intérêt national ;
- la conception, la construction et l'entretien des infrastructures routières d'intérêt national ;
- le suivi de l'acquisition du matériel roulant et des équipements lourds.

Article 16 : Le ministre de l'Energie et de l'Eau prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine énergétique et dans le domaine du développement et de la gestion de l'Eau.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la mise en valeur des ressources énergétiques et la réalisation des infrastructures y afférentes ;
- le suivi et le contrôle de la production, du transport et de la distribution de l'énergie ;
- le renforcement du réseau électrique et de la desserte nationale en énergie ;
- le développement des énergies conventionnelles, nouvelles ou renouvelables ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles applicables en matière d'exploitation et de gestion des ressources énergétiques et hydrauliques ;
- la réalisation d'études de travaux d'aménagement des cours d'eau ;
- le développement de l'accès des populations à l'eau ;
- la maîtrise et l'économie d'énergie ;
- la promotion de la sûreté radiologique et de la sécurité des sources radioactives et des équipements associés sur le territoire national.

Article 17 : Le ministre des Transports et de la Mobilité urbaine prépare et met en œuvre la politique nationale en matière des Transports et de Mobilité urbaine.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement des Transports ;
- la réglementation et le contrôle des transports routiers ;
- l'organisation et la modernisation des modes et systèmes de transport et de leur gestion ;
- la lutte contre l'insécurité routière dans toutes ses formes en collaboration avec le ministre chargé de la sécurité ;
- le développement de la météorologie et de ses différentes applications ;
- l'amélioration de la Mobilité urbaine ;
- la promotion du transport en commun en milieu urbain.

Article 18 : Le ministre de la Culture prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de la Culture.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion et le développement d'une culture ancrée dans les valeurs de la société malienne et ouverte à l'universel ;
- la promotion de la production et de la créativité littéraires, artistiques et culturelles ;
- la protection, la conservation et la valorisation des œuvres du patrimoine culturel national ;
- la promotion de la culture malienne à l'extérieur du Mali et le développement des échanges culturels, en liaison avec le ministre chargé de la Coopération internationale;
- la protection des droits d'auteurs et droits voisins et la lutte contre la piraterie ;
- la politique de développement régional de la Culture.

Article 19 : Le ministre des Mines et du Pétrole prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de recherche, d'exploitation et de valorisation des Ressources minérales.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- le développement et le suivi des sociétés et industries minières et le renforcement de leur compétitivité et de leur contribution au développement économique et social du pays ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles en matière de recherche, d'implantation et d'exploitation des mines, des carrières modernes et du pétrole ;
- la mise en place d'une industrie minière par le développement de toutes les fonctions du secteur ;
- la promotion de la diversification et des potentialités minérales ;
- la recherche et l'exploitation des hydrocarbures ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des conventions minières et des accords d'établissement, en concertation avec les ministres concernés notamment le ministre chargé des Finances et le ministre chargé de la Promotion de l'Investissement ;
- l'encadrement de l'artisanat minier ;
- le développement de la recherche, l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et des industries y afférentes ;
- la promotion de la transparence dans les industries extractives.

Article 20 : Le ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de la Communication.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- le développement de la Communication et de son utilisation dans les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle ;
- le développement de l'utilisation sécurisée de la Communication dans l'Administration ;
- le développement de la presse écrite et de l'audiovisuel, publics et privés ;
- le développement et la diffusion de la création audiovisuelle ;
- la promotion de la diffusion et du rayonnement de la culture malienne dans le monde ;

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la législation régissant la publicité ;
- la facilitation et le suivi des relations entre le Gouvernement et les Institutions de la République autres que le Président de la République ;
- l'élaboration de la stratégie de Communication du Gouvernement.

Article 21 : Le ministre de l'Economie numérique et de la Prospective prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines des Technologies de l'Information, de la Poste et de la Prospective.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la réalisation des infrastructures de communications électroniques, l'accompagnement, la promotion des usages des TIC et le développement des services en ligne ;
- l'élaboration du cadre réglementaire pour le développement des réseaux et services de communications électroniques et du suivi de son application ;
- la préparation, la délivrance et la gestion des autorisations pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques, la fourniture de services téléphoniques au public et la fourniture de capacité ;
- la certification des clés publiques pour le cryptage et la signature électroniques ;
- le développement de l'utilisation sécurisée des technologies de l'information dans l'Administration ;
- la sécurisation des réseaux de communication entre les administrations publiques et entre les autorités nationales ;
- la préparation et la gestion de la transition numérique ;
- la proposition de toute mesure visant à identifier et à mesurer l'impact des grandes évolutions notamment dans le domaine de l'économie numérique et social.

Article 22 : Le ministre de la Promotion de l'Investissement privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entreprenariat national prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de la Promotion de l'Investissement privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entreprenariat national.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises ;
- la promotion et le développement de l'Entreprenariat national ;
- le suivi de la mise en œuvre des accords d'investissement ou de concrétisation de promesses d'investissement ;
- la promotion et le développement des investissements directs nationaux ou étrangers en rapport avec le ministre de l'Economie et des Finances ;
- la promotion et le développement des systèmes financiers décentralisés ;
- la participation au processus de sélection et de pilotage des projets de partenariat public- privé ;
- la participation à la promotion des intérêts économiques du Mali dans le monde ;
- l'appui au développement des initiatives privées et le renforcement de la compétitivité des entreprises, sociétés et de leur contribution au développement économique et social du pays ;
- l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de l'économie nationale ;
- la coordination du dialogue entre l'Etat et les institutions représentatives du secteur privé.

Article 23 : Le ministre des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de Réforme des Institutions et de Relations avec la Société civile.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite des réformes institutionnelles relatives à la modernisation et à la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie ;
- la coordination et le renforcement des relations entre le Gouvernement et les acteurs de la Société civile ;
- la proposition de mesure de renforcement de la Société civile et la promotion de sa participation au débat public ;
- la mobilisation des acteurs de la Société civile dans le cadre de la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Article 24 : Le ministre des Maliens de l'Extérieur prépare et met œuvre la politique nationale concernant les Maliens établis à l'Extérieur du Mali et la politique nationale migratoire.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion des intérêts et la protection des Maliens établis à l'étranger ;
- la mise en œuvre des actions relatives au retour et à la réinsertion des Maliens de l'Extérieur, en rapport avec les ministres concernés, notamment le ministre chargé des Affaires étrangères ;
- le suivi des questions de migration, en rapport avec les ministres concernés, notamment le ministre chargé des Affaires étrangères ;
- l'assistance aux Maliens établis à l'Extérieur en situation difficile, en rapport avec les ministres concernés, notamment le ministre chargé des Affaires étrangères, le ministre chargé de la Justice et le ministre chargé des Finances ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à assurer une pleine implication des Maliens établis à l'Extérieur dans la réalisation des actions de développement.

Article 25 : Le ministre des Affaires religieuses et du Culte prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'exercice, d'expression, d'enseignement ou de diffusion des Convictions religieuses et des Cultes.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice de la liberté religieuse et de culte, à l'enseignement des religions et de culte, aux prêches, à la création et au fonctionnement des établissements religieux, des missions et congrégations, des édifices de culte et des associations confessionnelles ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'organisation des pèlerinages et des fêtes religieuses ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives au financement des activités religieuses ou de culte, aux œuvres caritatives des établissements religieux et des édifices de culte, des missions, congrégations et associations confessionnelles ;

- le suivi des relations des associations confessionnelles ou de culte avec les associations étrangères et les organisations internationales non gouvernementales poursuivant des buts similaires.

Article 26 : Le ministre de l'Agriculture prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'Agriculture.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'accroissement de la production et de la productivité agricoles en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
- la vulgarisation des techniques modernes de production agricole ;
- l'organisation de l'approvisionnement des producteurs agricoles en matériels, intrants et semences et l'amélioration de leur qualité en rapport avec le ministre chargé de l'Industrie ;
- l'appui à la structuration, à l'organisation et à la formation des organisations de producteurs agricoles et des exploitations familiales ;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement des unités de production agricole ;
- l'organisation, la diversification et la modernisation des filières et des circuits de commercialisation des productions agricoles en rapport avec le ministre chargé du Commerce ;
- l'amélioration du cadre de vie des producteurs agricoles en milieu rural ;
- la contribution au développement et à la sécurisation de l'emploi rural salarié ;
- la gestion du foncier agricole, en rapport notamment avec les ministres chargés des Finances, de l'Administration territoriale et de l'Aménagement du Territoire ;
- la conservation et la restauration des sols cultivés ;
- la protection des cultures et la conservation des récoltes ;
- le développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation dans le domaine de l'Agriculture.

Article 27 : Le ministre de la Jeunesse et des Sports prépare et met en œuvre la politique nationale de la Promotion de la Jeunesse et des Sports.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion, l'organisation, l'orientation et la coordination des actions visant à assurer le plein épanouissement des jeunes et leur insertion dans le processus de développement économique, social et culturel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures aptes à répondre aux attentes des jeunes et à susciter leur pleine participation aux activités d'intérêt public, notamment celles entreprises au bénéfice des communautés ;
- le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Programme national de Volontariat ;
- le suivi de la mise en œuvre du Service national des Jeunes ;
- le développement du Sport et des Activités physiques ;
- l'organisation et le contrôle des mouvements sportifs nationaux ;
- la préparation, en relation avec les différents organismes sportifs, des équipes nationales et des athlètes en vue de leur participation aux différentes compétitions ;
- l'organisation, en relation avec les différents organismes sportifs, de manifestations sportives nationales ou internationales.

Article 28 : Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Environnement et de l'Assainissement et veille à la prise en compte des questions environnementales dans les politiques publiques.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- la mise en œuvre d'actions de protection de la nature et de la biodiversité ;
- la lutte contre la dégradation des terres, la désertification, l'ensablement des cours d'eau et les changements climatiques ;
- la préservation des ressources naturelles et le suivi de leur exploitation économique, sociale et durable ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir ou à réduire les risques écologiques ;
- la promotion du retraitement systématique des eaux usées ;
- la prévention, la réduction ou la suppression des pollutions et nuisances ;
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation relative à la chasse, à l'exploitation des forêts, aux pollutions et aux nuisances ;
- la sauvegarde, l'entretien ou la restauration des forêts classées et des terres dégradées ;
- la création de nouvelles forêts classées ;
- la diffusion des informations environnementales et la formation des citoyens dans le domaine de la Protection de l'Environnement.

Article 29 : Le ministre de l'Education nationale prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Education préscolaire et spéciale, de l'Education non formelle, de l'Enseignement fondamental, de l'Enseignement secondaire général, technique ou professionnel.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la réalisation des objectifs de la politique d'éducation pour tous ;
- le développement de l'Education non-formelle, notamment l'alphabétisation ;
- le développement de l'Enseignement secondaire ;
- le suivi et le contrôle des établissements de l'éducation préscolaire et spéciale et des établissements d'Enseignement fondamental et secondaire, publics et privés ;
- le suivi et le contrôle des établissements publics d'Enseignement normal ;
- le développement et l'évaluation des connaissances dans l'éducation préscolaire et spéciale et dans l'Enseignement fondamental, secondaire général, technique ou professionnel ;
- la délivrance du Diplôme d'Etudes fondamentales (DEF), du Certificat d'Aptitude professionnel (CAP), du Brevet de Technicien (BT), du Baccalauréat et des diplômes des instituts de formation de maîtres ;
- le développement de l'utilisation des langues nationales ;
- la promotion de l'excellence, de la citoyenneté et du patriotisme au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire.

Article 30 : Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'adéquation entre le contenu de l'Enseignement supérieur et les besoins du marché de l'emploi ;
- le développement de l'Enseignement supérieur ;
- la réglementation de l'accès aux études universitaires et post universitaires ;
- la préparation aux diplômes universitaires et post universitaires ;
- la délivrance des diplômes universitaires et post universitaires et des équivalences ;
- le contrôle de l'orientation et de la gestion des flux d'étudiants ;
- le suivi des étudiants maliens à l'étranger ;
- la coordination de la recherche scientifique initiée par les départements ministériels en rapport avec les ministres intéressés.
- le développement de la recherche scientifique et technologique ;
- la définition des priorités nationales en matière de recherche scientifique ;
- la coordination des actions dans le domaine de la recherche scientifique et technologique en vue d'accroître les capacités nationales dans la maîtrise des sciences et techniques ;
- l'organisation de la communauté des chercheurs et la réglementation de la recherche scientifique ;
- le suivi de l'utilisation des fonds publics destinés au financement de la recherche scientifique.

Article 31 : Le ministre de l'Elevage et de la Pêche prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Elevage et de la Pêche.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'accroissement de la production et de la productivité pastorale et aquacole en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
- la vulgarisation des techniques modernes de production animale ou aquacole ;
- l'appui à la structuration, à l'organisation et à la formation des organisations de producteurs ;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement des unités de production animale ;
- l'organisation, la diversification et la modernisation des filières et des circuits de commercialisation des productions animales et aquacoles, en rapport avec le ministre chargé du Commerce ;
- la contribution au développement et à la sécurisation de l'emploi rural salarié ;
- la gestion des espaces pastoraux, en rapport notamment avec les ministres chargés des Finances, de l'Administration territoriale et de l'Aménagement du Territoire ;
- le développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation dans les domaines de l'Elevage et de la Pêche ;
- la prévention et la lutte contre les maladies animales.

Article 32 : Le ministre de l'Artisanat et du Tourisme prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Artisanat et du Tourisme.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la réglementation relative à l'Artisanat et au Tourisme ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des actions de promotion du secteur de l'Artisanat, notamment celles visant à renforcer les capacités des acteurs, à améliorer l'offre et la qualité des produits, à moderniser les outils de production et le système de commercialisation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des actions de promotion en vue d'optimiser la contribution du secteur touristique au développement du pays ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diversification et de valorisation des sites et produits touristiques ;
- la politique de développement régional des métiers de l'art.

Article 33 : Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille prépare et met en œuvre la politique nationale du Genre, de la Famille, de Promotion et de Protection de la Femme et de l'Enfant.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures devant assurer le bien-être de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- la politique nationale du Genre ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des actions visant à assurer la prise en charge des besoins spécifiques des Femmes et des Enfants ;
- la promotion des droits de la Femme et de l'Enfant ;
- la protection de l'Enfance ;
- la prise en compte des besoins spécifiques des Femmes et des Enfants dans les programmes et projets de développement.

Article 34 : Le ministre des Domaines et des Affaires foncières prépare et met en œuvre la politique nationale en matière domaniale et foncière.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et l'application de la législation domaniale et foncière ;
- la détermination des biens du domaine public et privé de l'Etat et des Collectivités territoriales et l'étude de toutes les questions relatives à ces biens ;
- la gestion des biens du domaine de l'Etat ;
- le suivi de la gestion des biens du domaine des Collectivités territoriales et des autres personnes publiques ;
- l'acquisition et l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat ;
- la location des immeubles de l'Etat au profit des tiers et le contrôle de la location des immeubles au profit de l'Etat ;
- l'inventaire des participations de l'Etat dans le capital social de sociétés et le suivi des opérations afférentes à ces participations ;
- la gestion du patrimoine immobilier bâti de l'Etat.

Article 35 : Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social prépare et met en œuvre la politique nationale de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des outils de planification dans le domaine de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- la promotion d'un développement harmonieux des agglomérations à travers la mise en œuvre d'une politique visant à assurer l'accès du plus grand nombre de maliens à un logement décent ;
- l'amélioration de la qualité du logement et de l'habitat ;
- la valorisation et la promotion des matériaux locaux de construction ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à la construction et à l'urbanisme ;
- la mise en œuvre de programme de développement des villes et de réhabilitation de quartiers spontanés ;
- la réalisation des programmes de logements sociaux en rapport avec le ministre de l'Economie et des Finances ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives aux conditions d'attributions de logements sociaux ;
- la mobilisation des ressources financières pour la réalisation de logements sociaux.

Article 36 : Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle prépare et met en œuvre la politique nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la définition de la politique d'emploi et de lutte contre le chômage et le sous-emploi ;
- la définition et le suivi de la mise en œuvre des actions et mesures destinées soit préserver des emplois, soit à favoriser la création d'emplois ;
- le développement de la formation professionnelle et le renforcement des capacités des structures nationales de formation professionnelle en vue de répondre aux défis de l'intégration sous régionale et du renforcement de la compétitivité des entreprises nationales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures visant l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ;
- la définition et le suivi de la mise en œuvre de mesures visant une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

Article 37 : Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, le ministre délégué chargé du Budget exerce les attributions spécifiques ci-après :

- la préparation et l'exécution du budget d'Etat ;
- la préparation et l'exécution des plans de trésorerie de l'Etat ;
- le contrôle financier de l'Etat sur les services publics et régies ;
- la tutelle financière sur les organismes personnalisés et les collectivités territoriales.

Article 38 : Sous l'autorité du ministre de l'Education nationale, le Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion et de l'Intégration de l'Enseignement bilingue exerce les attributions spécifiques ci-après :

- l'organisation, l'animation et la promotion de l'enseignement bilingue ;
- la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation du personnel enseignant et d'encadrement chargé de promouvoir les activités éducatives et la scolarisation relatives à l'enseignement bilingue ;
- le suivi et le contrôle de la réglementation de l'application et des orientations relatives au développement de l'enseignement bilingue ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des activités dans le secteur de l'enseignement bilingue.

Article 39 : Sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement et de l'Equipement rural exerce les attributions spécifiques ci-après :

- la réalisation de travaux d'aménagements hydro-agricoles, d'équipements ruraux et de maîtrise de l'eau ;
- l'organisation de l'approvisionnement des producteurs agricoles en équipements.

Article 40 : Le ministre délégué chargé du Budget participe au Conseil des Ministres.

Le Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion et de l'Intégration de l'Enseignement bilingue et le Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement et de l'Equipement rural participent au Conseil des Ministres lorsque l'ordre du jour comporte un point du ressort de leurs attributions spécifiques. Le cas échéant, ils doivent être conviés par le Premier ministre.

Article 41 : Les ministres exercent leurs attributions spécifiques en concertation avec les ministres concernés ou intéressés.

Les concertations doivent être menées avant la saisine du Secrétariat général du Gouvernement des projets de texte ou de documents de politique nationale.

Article 42 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret n°2018-0800/P-RM du 19 octobre 2018, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 MAI 2019

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

Docteur Boubou CISSE

« HOROSCOPE »

Bélier (21 mars - 19 avril)

Un nouveau projet vous est présenté, il pourrait vous permettre de monter en grade ou de prouver vos capacités et vos qualités professionnelles. C'est un vrai challenge, votre stress ne doit pas être un frein, restez focus sur vos objectifs.
Il se peut qu'aujourd'hui vous décidiez de préparer votre avenir, améliorer vos revenus devient alors votre priorité du moment, vous ne ménagez pas vos efforts. Les dépenses sont utiles, elles servent essentiellement au confort de la maison.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Cette journée se révèlera éprouvante, à plus forte raison si vous vous obstinez à garder bien en main le gouvernail. Les imprévus s'ajoutant aux impondérables, vous aurez du mal à honorer votre planning, avec des collègues qui vous feront faux bond.
Vous n'aurez pas forcément les yeux en face des trous. Méfiez-vous des erreurs de calcul et de votre tendance à surestimer des rentrées d'argent à venir. Misez plutôt sur le solde effectif de votre compte avant d'effectuer des achats importants.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre esprit vagabondera vers des idées ou des conceptions qui seront, la plupart du temps, fausses. Du coup, plus personne ne voudra travailler avec vous. En poussant le bouchon un peu plus loin, certains collaborateurs se plaindront auprès de leurs chefs. Ami Gémeaux, ne vous laissez pas influencer par votre entourage. Vous savez ce qui est bon pour vous et ce qui ne l'est pas, surtout pour toutes les questions liées de près ou de loin à l'argent. Vous serez le seul maître à bord. Agissez en tant que tel...

Cancer (21 juin - 21 juillet)

D'une grande efficacité, vous pourrez compter sur le soutien du Soleil et Mercure pour faciliter la communication. Projet à exposer, entretien à mener, augmentation à négocier pour client à convaincre, vous aurez les mots pour viser juste.
La peur de manquer d'argent vous tracasse et même si vos comptes sont gérés d'une main de maitre, vous ne pourrez pas vous empêcher de les vérifier encore une fois. Prenez garde à ne pas rogner sur des dépenses comme remplir le frigo, vous n'en êtes vraiment pas là !

Lion (22 juillet - 23 août)

Vos ambitions permettent aux projets professionnels de pouvoir se concrétiser plus rapidement que prévu. Même s'il y a quelques petits risques, et que vous en avez conscience, vous décidez de vous lancer. Le jeu en vaut la chandelle ! Foncez !
On n'assiste pas encore à un véritable équilibre au niveau des comptes, mais déjà tout va mieux. Votre gestion est irréprochable, du coup vous avez bon espoir pour la suite. Vous commencez à penser à vos prochains achats. Vous avez des idées.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Un surcroît d'activité vous empêchera de travailler correctement. Improviser pour trouver des solutions à la va-vite ne sera pas dans vos cordes. Tomber sur un os occasionnera des prises de bec, surtout que vous ne serez pas responsable d'un échec.
Si Jupiter provoque des conflits au sujet de votre argent ou de sommes à venir, vous aurez les bons réflexes pour réagir et défendre vos intérêts. Vous apprendrez qu'il sera primordial de ne pas vous oublier pour préserver vos acquis financiers.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Avec le duo astral Vénus-Jupiter, vous serez porté par l'action. Ces deux planètes feront bouger les lignes et vous avec ! En effet, attendez-vous à grimper des échelons. À ce titre, vous pourriez même griller la politesse à un ou plusieurs collègues...
Vivre en permanence dans la galère. Négocier avec des huissiers. Recevoir des avis à tiers détenteur, etc. Au début, vous le viviez très mal. Mais comme on finit par s'habituer à tout, vous vous êtes habitué à ce style de vie. Ne soyez pas résigné...

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

C'est dans votre coin que vous serez le plus efficace aujourd'hui. Vous mettrez toute votre énergie à plancher sur ce que vous avez à faire, notamment des dossiers urgents. Votre besoin d'indépendance est renforcé par la Lune, mais évitez d'envoyer promener votre chef.
Même si vos finances sont le cadet de vos soucis ce vendredi, vous aurez tout intérêt à jeter un oeil sur vos comptes. Vous avez tendance à pas mal dépenser depuis quelques jours et votre budget s'en ressent. Il est temps de rectifier le tir et rapidement.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous avez du mal à gérer votre temps de travail. Vous faites appel à un proche pour vous aider à vous organiser. Vous établissez un nouveau planning avec de nouveaux objectifs. Aujourd'hui, vous restructurez vos priorités avec brio.
Si vous avez du retard dans vos échéances, il est temps de trouver un arrangement, n'attendez pas qu'une lettre officielle vous demande d'obtempérer sans que vous n'ayez eu le temps d'expliquer votre situation financière actuelle. Anticipez.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Vous avancerez pas par pas, tout en restant résolument confiant sur la suite des évènements, puisque vous aurez mis beaucoup de votre énergie dans votre travail. Vos résultats seront positifs et vos retours professionnels seront plus qu'encourageants.
Votre vie matérielle sera faite de hauts et de bas. Vous serez raisonnable et vous ne commettrez pas d'imprudence tant que vous ne succomberez pas aux mirages d'une récolte d'argent gagné trop facilement. Gardez surtout votre bon sens légendaire.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Défendre un projet ou conduire une mission difficile ne vous fera pas peur. Sous la protection de Mars, et dans votre travail, vous ferez en sorte que tout soit réglé comme du papier à musique. Respirez, car on ne pourra rien vous reprocher !
En faisant vos courses, vous remarquerez plusieurs anomalies sur quelques produits alimentaires. Ces produits, vous les avez déjà achetés... Comme vous ne parviendrez pas à vous les faire rembourser, vous contacterez une association de consommateurs.

Poisson (19 février - 21 mars)

Comptez sur la sagesse de Saturne pour vous épauler dans le travail aujourd'hui. Solutions pour finaliser un dossier ou débloquer un projet qui stagne, vous trouverez le meilleur moyen pour faire enfin bouger les choses.
Profitez du sextile entre Neptune et Saturne pour revoir votre gestion. Vous ne devriez avoir aucun mal à trouver d'autres méthodes pour épargner efficacement et optimiser votre bas de laine. De quoi vous assurer une sécurité en cas de coup dur.

Orabank

un partenaire à votre écoute

Groupe Orabank : Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

www.orabank.net